

Nouvelles voies de développement agricole en milieu péri-urbain conduit par des acteurs associatifs : le cas du projet Ferme de Sarliève

Julien GUERRAND

Auditeur Mastère spécialisé[®] ACTERRA
Action publique pour le développement durable des territoires et de
l'agriculture

Promotion 2020-2021

Mémoire de thèse professionnelle
réalisé dans le cadre de la mission professionnelle effectuée au sein de

Terre de Liens Auvergne
9 rue Sous les Augustins, 63000 Clermont Ferrand

"AgroParisTech Centre de Clermont-Ferrand n'entend donner aucune approbation ni improbation aux thèses et opinions émises dans ce rapport ; celles-ci doivent être considérées comme propres à leur auteur."

FICHE SIGNALÉTIQUE

AUTEUR Julien GUERRAND	Promotion 2020-2021
TITRE Nouvelles voies de développement agricole en milieu péri-urbain conduit par des acteurs associatifs : le cas du projet Ferme de Sarliève	
RESUME (35 mots) : Le projet Ferme de Sarliève se caractérise par ses dimensions agroécologique, paysanne et collective. S'inscrivant dans l'espace périurbain clermontois aux enjeux multiples, il propose de nouvelles opportunités de développement pour l'agriculture.	Domaines Mots clés : Agriculture périurbaine, agroécologie, ingénierie, modèle socio-économique, association
Caractéristiques : nb. vol. : 1 nb. pages : 78 <input checked="" type="checkbox"/> illus. <input checked="" type="checkbox"/> biblio.	
CADRE DU TRAVAIL :	
Nom du tuteur AgroParisTech : Alain GUERINGER	
Organisme pilote ou contractant : Terre de Liens Auvergne Nom, prénom et fonction : Bruno CORBARA, président	
Type de travail : <input type="checkbox"/> Travail de groupe d'élèves (TGE) <input type="checkbox"/> Mission en entreprise <input type="checkbox"/> Stage en exploitation agricole <input checked="" type="checkbox"/> Thèse professionnelle <input type="checkbox"/> Projet à l'étranger <input type="checkbox"/> Autre travail (à préciser) :	Dates de début et de fin : Du 30/11/2020 au 17/09/2021 Date et lieu de soutenance : 15/09/2021, AgroParisTech
Contrat junior entreprise <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	
Diffusion envisagée après avis du commanditaire	
<input type="checkbox"/> Diffusion large : parution catalogue et vente autorisée <input type="checkbox"/> Consultation : dépôt au centre de documentation, consultation et/ou photocopie * <input type="checkbox"/> Contenu confidentiel jusqu'au : <input type="checkbox"/> Contenu confidentiel "à vie"	

Domaines possibles : 1- Eau ; 2- Littoral - Milieux aquatiques ou humides - Aquaculture - Pêche ; 3- Environnement - Espaces naturels - Chasse - Pollution - Déchets ; 4- Forêt - Bois - Papier ; 5- Agriculture - Elevage - Agro-Alimentaire - Para-chimie ; 6- Développement local - Aménagement du Territoire - Monde Rural - Economie - PED (Pays en Développement) ; 7- Gestion, Management et Economie d'Entreprise - Finances - Droit - Informatique de gestion – 8 – Divers

Remerciements

Changer d'activité et de lieu de vie : c'est une étape importante et complexe après quinze années d'activités professionnelles, surtout dans un contexte de crise aussi particulier. Les raisons de ce changement sont multiples, mais toutes sensibles. J'en évoquerai deux.

D'abord, la prise de conscience de notre impact, de notre responsabilité dans la préservation de notre planète. « Par la majesté de leur forme et la hardiesse de leur profil dessiné en plein ciel, par la ceinture de nuées qui s'enroule à leurs flancs, par leurs variations incessantes de l'ombre et de la lumière qui se produisent dans les ravins et les contreforts, les montagnes deviennent des êtres doués de vie », c'est ainsi qu'Élisée Reclus exprime la « volupté » qu'il ressent, son sentiment de la nature. C'est aussi ce que j'ai ressenti en Haute-Savoie lorsque j'ai commencé à réellement parcourir ces espaces et à voir les changements qui y sont à l'œuvre. Et puis, l'amour. La plus belle des aventures. C'est à Anne-Flore, ma compagne, et à Amandine et Valentin, nos enfants, que je dédie mes premiers remerciements. Il m'ont accompagné et encouragé à chaque instant dans ce défi, et m'ont permis de concilier vie de famille, vie professionnelle et vie étudiante.

Ce changement professionnel a été rendu possible grâce à la confiance que Claire FARACO et Patrice GOUTAGNY m'ont accordé, en me permettant de rejoindre Terre de Liens Auvergne et le projet Ferme de Sarliève, en plus de m'avoir accompagné. Je tiens donc ici à les remercier chaleureusement. Je tiens aussi à remercier Bruno CORBARA, mon tuteur professionnel, pour avoir été toujours présent dans l'animation du groupe de travail et pour ses propositions de réflexion dans la finalisation de ce mémoire.

La réalisation de cette thèse professionnelle s'appuie sur l'aide précieuse d'Alain GUERINGER, mon tuteur pédagogique, qui m'a guidé tout au long de la réflexion grâce à ses conseils et a toujours répondu à mes questions avec précision et simplicité. J'aimerais ici le remercier sincèrement.

Merci aussi à Adeline PACAUD, collègue Terre de Liens, et à Marie et Jean-Paul, mes beaux-parents, pour avoir pris le temps de lire ce mémoire et pour la richesse de leurs commentaires.

Je tiens également à remercier toute l'équipe, bénévoles et salariées de Terre de Liens, de la ferme et des associations parties prenantes du projet pour leur bienveillance. Je remercie aussi les personnes qui ont accepté de m'accorder du temps en entretien, parfois plus long que prévu, la curiosité et la passion étant communicatives.

Je remercie l'équipe d'AgroParisTech qui fait d'ACTERRA une réalité chaque année.

Enfin, cette année n'aurait pas été la même sans mes camarades de promotion : Geneviève, Sophie, Laetitia, Mathilde, Julie, Patxi, Martin et Michael. Tous différents, nous nous sommes complétés et soutenus. Merci pour votre bonne humeur et pour ces longues et joyeuses soirées !

Table des matières

INTRODUCTION	6
Problématique et hypothèses	7
Méthodologie et cadre théorique	9
Remarque sur le contexte sanitaire	11
1) LE MOUVEMENT TERRE DE LIENS ET LA QUESTION FONCIERE.....	12
1.1 Origine du mouvement et activité	12
1.2 Les acquisitions « type » et la plaine de Sarliève	13
2) DEPASSER LA QUESTION FONCIERE : L'INGENIERIE AGROECOLOGIQUE DU PROJET FERME DE SARLIEVE	18
2.1 Qu'entend-on par ingénierie agroécologique ?.....	18
De l'agroécologie.....	18
...à l'ingénierie agroécologique	20
2.2 Cadre historique de la plaine de Sarliève : un haut lieu de l'anthropocène ?	22
Le résultat d'une longue histoire naturelle et anthropique	23
Une dynamique récente d'urbanisation et d'artificialisation des sols	25
La place de la mobilité dans la plaine de Sarliève.....	26
Un lieu d'histoire.....	27
Une plaine au croisement de nombreux enjeux de l'anthropocène	28
3) LES GRANDS ECARTS ET LE CHANGEMENT DE PARADIGME DU PROJET	30
3.1 Le tournant agroécologique	30
3.2 D'un modèle de portage d'activité à un nouveau modèle social agricole	36
A l'origine de l'événement entrepreneurial de la Ferme de Sarliève	36
De l'événement entrepreneurial à la création de la SCIC	38
Intrapreneuriat agricole et affirmation paysanne : un nouveau modèle social ?	40
3.3 Un bureau d'étude citoyen.....	46
Un groupe d'associations porté par ses valeurs et construisant un imaginaire collectif	46
Une diversité d'intérêts et de liens au territoire	48
Impulser une dynamique par la mise en place d'actions collectives et de projets.....	49
4) QUELS IMPACTS SUR LE PROJET STRATEGIQUE DE TERRE DE LIENS AUVERGNE ?	52
CONCLUSION.....	57
BIBLIOGRAPHIE	59
TABLEAU DES FIGURES	62
ANNEXES.....	63

INTRODUCTION

Avant l'avènement de la mobilité à grande échelle, l'alimentation des populations urbaines était assurée directement par des fermes en périphérie des villes. Ces ceintures de production agricole formaient des espaces importants à leurs abords immédiats. Les limites morphologiques des villes étaient alors plus simples à tracer. Les transformations de ces espaces périphériques par le processus d'étalement urbain ont commencé à créer un espace nouveau : le périurbain. Dans les années 1990, l'agriculture était considérée comme condamnée à s'éloigner de plus en plus de ces espaces périurbains. Confrontée à la logique de la croissance urbaine, elle ne semblait pas en capacité de développer son propre système territorial afin d'y assurer sa place (Prost, 1994). Depuis, ce recul progressif a été constaté et l'urbanisation de ces espaces s'est développée. Aujourd'hui confrontée à de nouveaux enjeux, la ville se pense durable et résiliente. Elle reconsidère la place de la nature, des forêts et de l'agriculture dans leur proximité et pose donc de nouveau la question de l'aménagement de son espace périurbain. Grâce à son aptitude à la multifonctionnalité, l'agriculture peut offrir des solutions originales à cette question : fonctions nourricières, paysagères, environnementales et sociales peuvent s'exprimer au travers de son activité. Or, la coordination et le développement des projets agricoles dans ces espaces sont généralement conduits par le monde agricole ou plus récemment par les collectivités. Mais ces projets peuvent aussi s'inscrire dans un pilotage local partagé, basé sur une autre gouvernance (Fleury, 2006). C'est le cas du projet Ferme de Sarliève, dans l'espace périurbain Clermontois.

En 2019, le lancement de ce projet résulte d'un constat mené par ses trois associations fondatrices, couplé à une opportunité foncière d'envergure. Dans un contexte où les crises climatiques, énergétiques et sanitaires remettent au centre des préoccupations la capacité productive territoriale et la souveraineté alimentaire des nations impliquant la nécessaire préservation des terres, les trois associations Terre de Liens Auvergne, BIO63 et Ilots Paysans font un triple constat :

- Tout d'abord, des porteurs de projets, notamment en maraichage, sont en manque de foncier agricole ;
- De plus, la disponibilité de foncier agricole dans les espaces périurbains est faible compte tenu des enjeux dont il est l'objet ;
- Enfin, les diagnostics territoriaux, comme celui présenté au travers du Plan Alimentaire Territorial clermontois, démontrent des besoins très importants en production bio et locale.

Dans le même temps, une famille jouissant d'une grande propriété foncière dans la plaine de Sarliève sollicite l'association Terre de Liens Auvergne pour qu'elle en fasse l'acquisition partielle.

C'est dans le cadre de l'émergence du projet Ferme de Sarliève que s'est déroulée ma mission professionnelle au sein de l'association Terre de Liens Auvergne, basée à Clermont-Ferrand du 30 Novembre 2020 au 17 Septembre 2021. Terre de Liens Auvergne est une association territoriale du mouvement Terre de Liens. Constitué d'un réseau associatif regroupé autour d'une fédération, d'une fondation reconnue d'utilité publique et d'une foncière entreprise d'investissement solidaire, le mouvement Terre de Liens a pour vocation d'enrayer la disparition des terres et de faciliter l'accès au foncier agricole pour de nouvelles installations paysannes grâce à une mobilisation citoyenne et collective. Une présentation plus détaillée du mouvement Terre de Liens se trouve dans le chapitre consacré à la question foncière. Cette présentation permet de mettre en perspective les particularités de la question foncière du projet Ferme de Sarliève.

Au sein du projet Ferme de Sarliève, ma mission comportait deux volets.

Le premier consistait à animer et coordonner un collectif de partenaires et de bénévoles afin de penser et structurer la réhabilitation de la biodiversité de la plaine de Sarliève. Cela impliquait la réalisation d'inventaires et de suivis de la biodiversité afin de partager et de s'approprier l'état actuel de la plaine, à l'instant "0" du projet, ainsi que la réalisation d'une première action symbolique de plantation de haie comme support de communication et de sensibilisation du grand public. Cette mission incluait aussi la préparation d'un plan plus vaste pour la renaturation globale de la plaine en lien avec les activités agricoles de la ferme et les autres acteurs du territoire.

Le second volet était une contribution à la structuration économique et juridique de la ferme, notamment sur les questions de domaines d'activités stratégiques, de contrats, d'organisation et d'apports externes de capitaux et cela au travers d'un regard en partie issu de mon expérience industrielle passée.

C'est dans le cadre de cette mission qu'est rédigée la présente thèse professionnelle.

Problématique et hypothèses

Mon inscription dans le projet Ferme de Sarliève à l'automne 2020 intervient dans la phase de concrétisation du projet dont les finalités sont alors clairement définies : souveraineté alimentaire territoriale, défi paysan, défi écologique, économie de partage, repenser l'urbain dans sa vocation productive et dans ses relations avec les autres territoires, laboratoire vivant, et dimension citoyenne (Annexe n°1 : finalités du projet Ferme de Sarliève). Le développement de ce projet passe alors par

la mise en place d'une ingénierie agroécologique, que je définis dans la seconde partie de ce mémoire. Cette ingénierie repose sur des démarches participatives incluant les acteurs du territoire. L'implication d'un acteur tel que Terre de Liens dans l'émergence d'un projet de ferme, au-delà de son habituelle action dans le processus de transmission-installation m'a particulièrement intéressé car elle pose la question de la spécificité de cette ingénierie dans son contexte et de ce que porte un tel projet en matière de changement potentiel pour l'avenir.

C'est pourquoi, la présente étude tente de comprendre si cette ingénierie agroécologique n'est qu'une simple mise en application de pratiques agricoles et environnementales, ou bien si elle questionne plus largement la place de l'agriculture dans la société. Il semble aussi intéressant de voir si les influences observées peuvent caractériser une transition ou un moment charnière pour Terre de Liens. Aussi, le questionnement principal qui a guidé cette étude se formule ainsi : en participant avec son réseau de partenaires à l'ingénierie agroécologique d'un projet de ferme périurbaine, l'association Terre de Liens Auvergne peut-elle accompagner durablement le développement de nouvelles formes d'activité agricole ?

Afin de répondre à cette problématique, j'étudie successivement les trois hypothèses suivantes dans le présent document :

- H1** Tout d'abord, il s'agit de vérifier dans quelle mesure l'ingénierie agroécologique de Ferme de Sarliève est représentative des enjeux agricoles actuels (Hypothèse n°1). La question de la définition de cette ingénierie agroécologique se pose alors. Aussi faut-il revenir à son origine et aux domaines scientifiques qui la compose et, afin de la repositionner dans son environnement d'application, préciser le contexte de la plaine de Sarliève ;
- H2** Une fois ces notions explicitées, il convient de voir si l'ambition portée par le projet Ferme de Sarliève est un changement de paradigme (Hypothèse n°2). Cette analyse se fait au travers de plusieurs prismes : celui du changement des pratiques agricoles, celui de la proposition de portage d'activités et du modèle social lié, et celui des dynamiques d'acteurs.
- H3** En dernier lieu, apparaît la nécessité de prendre du recul en interrogeant l'impact de l'accompagnement de ce projet par Terre de Liens sur son propre projet stratégique, et notamment du fait de ce changement éventuel de paradigme (Hypothèse n°3). Cela permet de comprendre ce qui est mis en perspective par cet engagement nouveau.

Méthodologie et cadre théorique

La construction de cette réflexion s'appuie sur des lectures bibliographiques, webinaires et rencontres qui m'ont permis de mieux connaître le sujet, de construire des pistes de réflexion sur la spécificité de l'agriculture dans un cadre périurbain, et de mettre en valeur les questions que cette activité soulève dans un espace dont les caractéristiques semblent appeler des modalités particulières. Cette réflexion s'est enrichie peu à peu par ma participation aux différents groupes de travail, notamment ceux relatifs à la réflexion sur les domaines d'activités de la ferme et à la définition des actions de renaturation. Participer directement au projet me rend à même d'en faire une description détaillée et de construire un rapport qui met en relief certains éléments. Le processus de travail lui-même nous a conduit à établir un tableau qui recense les acteurs, les étapes et les livrables dont nous avons besoin pour avancer. A cette occasion, il s'est avéré nécessaire de définir le vocabulaire utilisé dans les échanges. Ce travail proposé dans une animation en conseil d'administration de la ferme, m'a permis de progresser dans ma réflexion qui par ailleurs s'est trouvée grandement enrichie par les notes prises lors de ces temps d'échanges et par les comptes rendus qui en ont été faits.

Ce mémoire est constitué de quatre parties traitant successivement les hypothèses précédentes. La première partie revient plus en détails sur la présentation de Terre de Liens et sur les particularités de son action dans la cadre du projet Ferme de Sarliève.

Dans la seconde partie, je précise ce que j'entends par ingénierie agroécologique. De plus, le territoire concerné par cette étude étant au croisement de nombreux enjeux, j'utilise la méthode des chorèmes (Brunet, 1980) afin d'en proposer une lecture au travers d'une représentation schématique. La base du chorème est en général une forme simple, à laquelle viennent se superposer d'autres formes géométriques symbolisant les mécanismes en présence. Cela permet, au travers d'une simplification graphique, de faire un schéma qui présente une vue lisible de la complexité des phénomènes spatiaux et des dynamiques présentes sur le territoire étudié, ainsi que la mise en perspective des enjeux de la plaine de Sarliève, ses dynamiques contradictoires et ses confrontations d'intérêts.

Pour aborder la troisième partie, je commence par présenter l'évolution des pratiques agricoles engagée dans le projet. Puis, afin d'expliquer l'implication de Terre de Liens dans l'ingénierie du projet, je précise ce qui a créé l'évènement entrepreneurial des associations et les conséquences de cette prise de position de porteur de projet. Pour cela, j'ai utilisé comme outil de lecture de la situation à l'origine de cet acte entrepreneurial, le modèle de A. Shapero (1975) complété d'une

dimension supplémentaire proposée par A. Belley (1989). Selon eux, la création d'entreprise est définie comme un phénomène multidimensionnel, qui dépasse le simple profil du porteur de projet, et dont les variables sont tant psychologiques, sociologiques, économiques, que liées à la situation. Ces variables doivent être associées à une opportunité. Ce modèle amène les associations dans la position d'entrepreneur, c'est-à-dire de porteur du projet Ferme de Sarliève. Cette position, par le biais de la forme juridique choisie pour la ferme, peut amener à une nouvelle proposition de modèle social agricole.

Pour enrichir la réflexion, j'ai réalisé en juin et juillet 2021, cinq entretiens semi-directifs en présentiel. Les entretiens ont été menés avec:

- Un agriculteur politiquement investi dans de nombreuses institutions ;
- Un agriculteur investi dans les réseaux associatifs et syndicaux ;
- Un naturaliste retraité, adhérent et bénévole de plusieurs associations du territoire ;
- Un agriculteur investi dans les réseaux associatifs et la filière de distribution locale ;
- Le maire d'une des villes de la plaine de Sarliève.

Ce panel a été choisi afin de pouvoir croiser les regards de courants différents de l'agriculture, de ses institutions et syndicats, avec des visions parfois divergentes des activités agricoles, des modèles sociaux associés, et de leurs évolutions. Au travers d'une proposition indicative de classification de M. Calame (2016) enrichie par les travaux de B. Hervieu et F. Purseigle (2013), j'ai dégagé les caractéristiques du modèle social du projet Ferme de Sarliève et je l'ai mis en perspective de ceux proposés. Il s'agissait plus de s'en tenir à l'observation d'une tendance que de définir une généralisation, probablement abusive compte tenu de la complexité des sciences humaines et du temps d'étude disponible. Cela permet néanmoins d'engager un premier niveau d'interrogation sur les écarts et de réfléchir à leur signification.

La vision politique et organisationnelle, qu'elle soit celle de collectivités locales ou celle de divers organismes, fait partie des éléments pris en compte dans ces entretiens. Elle permet d'appréhender les difficultés d'organisation des acteurs dans des démarches alimentaires et agricoles du territoire. Il s'agissait de comprendre comment la dynamique de participation et d'action s'était mise en place une fois le projet engagé. Pour cela, l'économie des proximités a été mobilisée comme support théorique de réflexion. Cette grille de lecture établie deux types de proximité : d'une part, la proximité géographique, spatiale, liée à la distance physique entre acteurs ; d'autre part, la proximité organisée, entendu comme la distance relationnelle entre deux acteurs. Cette deuxième proximité repose sur des logiques de similitudes culturelles et d'appartenance à des réseaux (Gilly et Torre, 2000 ; Colletis *et al.*, 2001 ; Torre et Rallet, 2005).

Enfin, la dernière partie a été construite grâce à un atelier de réflexion engagé par Terre de Liens Auvergne sur son « cap à long terme ». Le croisement de l'observation des productions réalisées dans ce cadre et des travaux relevant des autres parties de ce mémoire a été le support de la réflexion menée sur les conséquences de l'engagement dans le projet Ferme de Sarliève sur son projet stratégique.

Remarque sur le contexte sanitaire

Il est à noter que la réalisation de ma mission professionnelle s'est faite dans un contexte particulier de crise sanitaire. Celle-ci a probablement eu des effets sur les dynamiques territoriales à l'œuvre. D'un côté, une adaptation continue a dû être mise en place, notamment en ce qui concerne l'organisation des échanges réguliers et des événements, et plus particulièrement celle des chantiers de plantations qui ont eu lieu les 20 et 27 Février 2021. D'un autre côté, si ce contexte a pu avoir des impacts négatifs en matière de complexité et d'incertitude d'organisation, il est possible que cette crise ait participé à la forte mobilisation citoyenne. En effet, malgré les conditions, les craintes légitimes de certains participants et les mesures contraignantes prises pour assurer la sécurité de tous, plus de 140 personnes étaient présentes sur l'ensemble des deux journées. La prise de conscience des questions environnementales et de celles liées à l'alimentation locale a probablement contribué à cette forte mobilisation..

1) LE MOUVEMENT TERRE DE LIENS ET LA QUESTION FONCIERE

1.1 Origine du mouvement et activité

La mutualité sociale agricole (MSA) a publié récemment une étude montrant que 45% des agriculteurs seront en âge de partir à la retraite d'ici une dizaine d'années. Et sur les trente dernières années, la France connaît une diminution continue du nombre de chefs d'exploitations: ils étaient environ 1 100 000 en 1988, 764 000 en 2000 et 604 000 en 2008 (Hervieu et Purseigle, 2013).

Et cette tendance à la baisse perdure du fait du manque de nouvelles installations. Ce phénomène est lié à la conjugaison de plusieurs facteurs : un étalement des départs à la retraite, une hausse des surfaces moyennes nécessaires à l'installation, une concurrence sur la demande de terres entre les candidats à l'installation et les agriculteurs déjà en place, ainsi qu'une hausse des prix du foncier (Lefebvre, 2010).

La création du mouvement Terre de Liens en 2003 est issue de ce constat. En effet, l'installation dans une activité agricole passe toujours par un lieu prêt à accueillir le projet. Clé d'entrée dans l'activité, l'accès à la terre s'avère d'une difficulté accrue pour ceux qui ne sont pas issus d'une famille d'exploitants, qui ne bénéficient pas d'un réseau, ou dont les moyens financiers sont limités. Ce mouvement s'est ainsi établi sur la réflexion qu'un changement de gestion des terres pourrait permettre une nouvelle dynamique d'installation dans les territoires ruraux : à la place d'une situation de gestion majoritairement économique et patrimoniale, Terre de Liens prône une gestion collective des terres considérées comme un « bien commun ». L'usage et le partage des terres sont ainsi mis au centre des préoccupations. De plus, l'agriculture, en tant qu'activité nourricière et du fait de son ancrage dans les territoires, est une solution pour recréer du lien social dans ces espaces progressivement délaissés au profit des grands centres urbains.

L'activité principale de Terre de Liens repose donc sur l'acquisition de terres et de fermes, au nombre de 250 en 2021, représentant plus de 7 000 ha. L'objectif est de les sortir du marché spéculatif sur le long terme, de protéger leur vocation agricole face à l'artificialisation, et de les mettre à disposition de porteurs de projet. Cette activité d'acquisition est animée par le réseau des 19 associations territoriales et se réalise au travers des deux structures financières du mouvement : la foncière et la fondation. Les terres et fermes acquises par Terre de Liens ne sont pas revendues, et ne font plus l'objet de spéculations financières.

La foncière est une société d'investissement solidaire ouverte à l'épargne citoyenne. Elle permet à chacun d'investir dans des projets à forte valeur sociale et écologique. Les fonds accumulés sont

utilisés pour acheter des fermes, louées à des agriculteurs au travers d'un bail rural environnemental, afin d'y établir des activités agricoles biologiques et à taille humaine. Ce type de bail contractualise ces principes et obéit à un équilibre très fin : poser les incontournables sans s'immiscer pour autant dans les choix opérationnels du fermier et sans entraver sa liberté d'exploitation.

Par ailleurs, afin d'être en mesure de recevoir des legs et donations de fermes notamment, une fondation reconnue d'utilité publique a aussi été créée. La combinaison de ces deux outils, permet à Terre de Liens d'assurer sa mission d'acquisition. Ces acquisitions passent avant tout par un travail minutieux d'accompagnement local des projets de ventes et d'études des projets d'installation dans les territoires. En tant que propriétaire, Terre de Liens doit assurer son rôle de bailleur et à ce titre réalise un accompagnement des exploitants, qui dépasse le simple suivi, et permet la construction d'un réseau de fermiers au travers de rencontres, de temps d'échanges et de partages d'expériences. Lorsqu'un fermier quitte une ferme, celle-ci est mise à disposition d'un nouveau fermier.

Ces actions se réalisent grâce à la mobilisation citoyenne et avec les collectivités.

Afin d'impliquer les collectivités locales dans les projets agricoles, Terre de Liens les informe et leur propose des outils et des formations. Elle noue aussi des partenariats qui visent à les engager dans des projets de protection et de valorisation de leur foncier agricole. À une autre échelle, afin de peser auprès des décideurs nationaux et européens, le mouvement alimente un plaidoyer sur la question foncière agricole.

Quant à la mobilisation citoyenne, elle fait appel à la sensibilisation et à la formation sur les enjeux agricoles des 1100 bénévoles qui depuis sa création ont participé à ces actions dans toute la France. Ils sont au cœur de la démarche du mouvement et réalisent l'animation des liens avec les fermiers et les territoires. Par leur engagement, ils montrent que ces problématiques sont des sujets de société que chacun peut s'approprier. Cette mobilisation a aussi une dimension financière au travers des dons faits à la fondation et de la participation au capital de la foncière que chaque citoyen est en mesure de prendre.

1.2 Les acquisitions « type » et la plaine de Sarliève

Le processus habituel d'acquisition par Terre de Liens est le fruit d'une rencontre entre un potentiel cédant, un repreneur et les membres de l'association territoriale : l'achat ne se réalise que lorsque les terres mises en vente répondent au besoin d'un porteur de projet identifié. Localement, le comité de suivi des projets des fermes (CSPF) évalue, s'assure de la qualité du dossier et rend un avis sur le projet concerné puis, au niveau national, le comité d'engagement de la Foncière valide l'acquisition.

Ce long processus est ainsi la résultante d'une part d'une veille foncière, d'un travail cartographique et d'une relation entretenue avec la SAFER, et d'autre part de l'identification et d'un lien tissé avec des porteurs de projets. Il existe aussi d'autres cas où l'acquisition ne se fait pas en accompagnement d'un porteur de projet arrivant mais pour aider des agriculteurs en place par exemple.

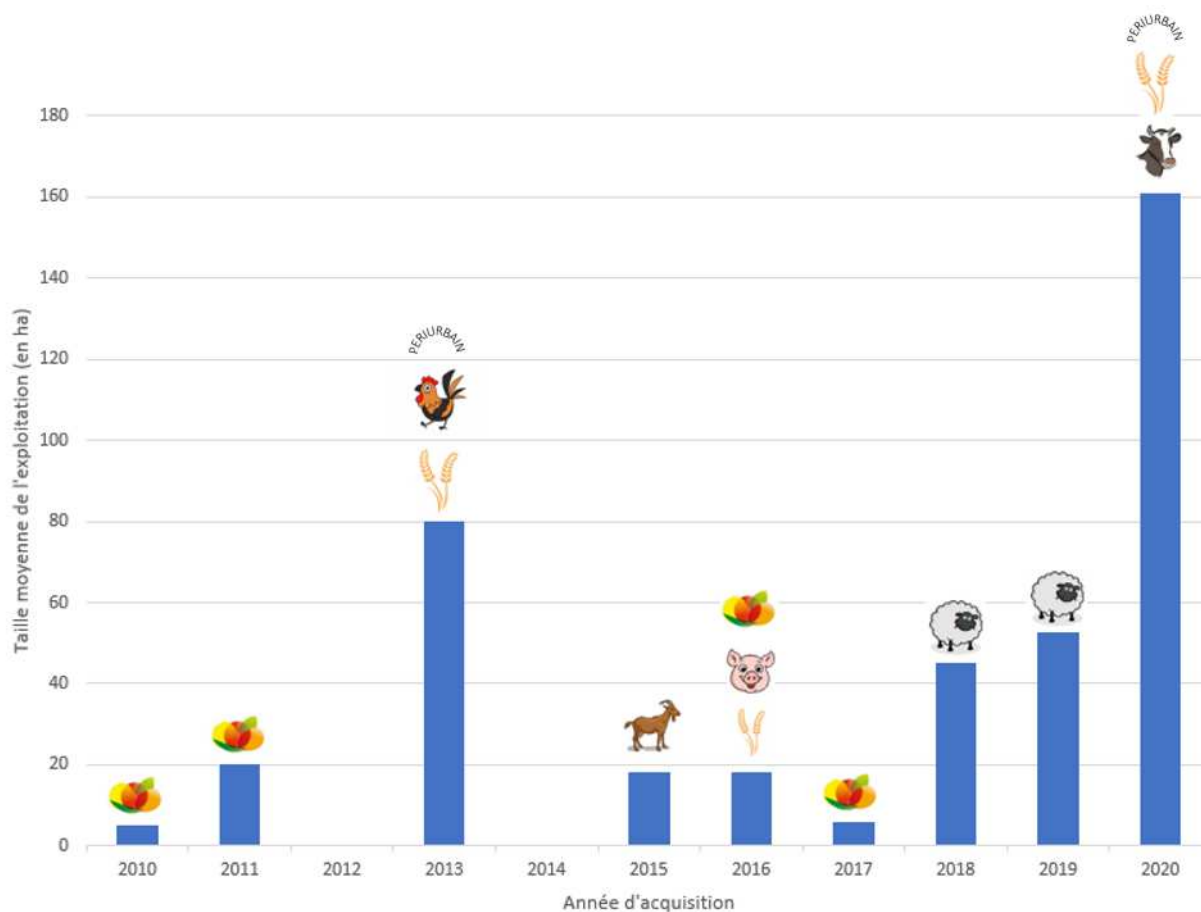
Les nouvelles fermes sont en grande majorité issues d'achats réalisés par la foncière. En 2021 et au niveau national, la foncière est ainsi propriétaire de 219 fermes, la fondation de 31 fermes pour un total de 250 fermes Terre de Liens. Sept d'entre elles proviennent d'une coacquisition entre foncière et fondation. Ce processus de coacquisition est un montage qui permet de faire intervenir des organisations qui ne pourraient pas participer au projet par une entrée dans le capital de la foncière (comme l'état ou les collectivités par exemple). Ainsi, des cas d'acquisition hybride avec donation à la fondation et vente à la foncière ont déjà eue lieu dans le passé. Il est important de noter qu'au sein du mouvement Terre de Liens, des montages différents et plus complexes que l'achat classique ont déjà été réalisés.

Au regard de son processus habituel, l'acquisition en cours des 80 ha de la plaine de Sarliève semble singulière. Tout d'abord, le vendeur est une indivision familiale constituée de cinq frères et sœurs. Alors que les deux sœurs souhaitent donner leur part, les trois frères veulent vendre. Il s'agit donc d'une donation-vente comme expression d'un souhait issu des vendeurs, et non pas comme montage technique répondant à un besoin. Afin de sécuriser l'opération compte tenu des réglementations agricoles, cette donation-vente est prévue en deux temps : la fondation entre en première dans l'indivision par donation des premières parts de l'indivision, puis la foncière fera l'acquisition des parts restantes. Ce processus est donc étalé dans le temps et nécessite une longue coopération dans l'établissement des autorisations administratives et des actes notariés, et une stratégie de prise en compte du calendrier car la date de prise de bail est contrainte par la fin de bail du fermier en place. De plus, l'indivision est aussi propriétaire d'autres terres dans la plaine qui ne bénéficient pas d'une protection par leur zonage « agricole » ou « naturel » au plan local d'urbanisme. Ces terres, actuellement cultivées, se situent en zone « à urbaniser » et sont inscrites comme espace de développement économique dans le schéma de cohérence territorial. Elles sont donc au centre d'enjeux spéculatifs. Or protéger les terres agricoles est la vocation de Terre de Liens. La coexistence d'une volonté de coopération relative aux 80 ha agricoles et d'une opposition potentielle sur l'usage futur du reste de la plaine crée donc une forme d'ambivalence dans la relation entre les deux parties. Cette singularité se trouve renforcée par le fait que le projet d'acquisition est envisagé indépendamment de tout agriculteur identifié comme porteur de projet. La valeur symbolique de ces terres, de par tous les enjeux qu'elles représentent (voir 2.2 Cadre historique de la plaine de Sarliève:

un haut lieu de l'anthropocène ?), est à l'origine d'un choix de l'association territoriale d'Auvergne : prendre l'initiative de conduire le projet agricole. Il s'agit ici d'une rupture dans la manière d'aborder l'acquisition.

Afin de donner des éléments d'explication de cette approche nouvelle, il convient de présenter la trajectoire d'acquisition de Terre de Liens Auvergne. Une typologie des fermes acquises jusqu'à ce jour est présentée au travers du graphique ci-dessous.

Figure n°1 - Évolution de la typologie des fermes de Terre de Liens Auvergne



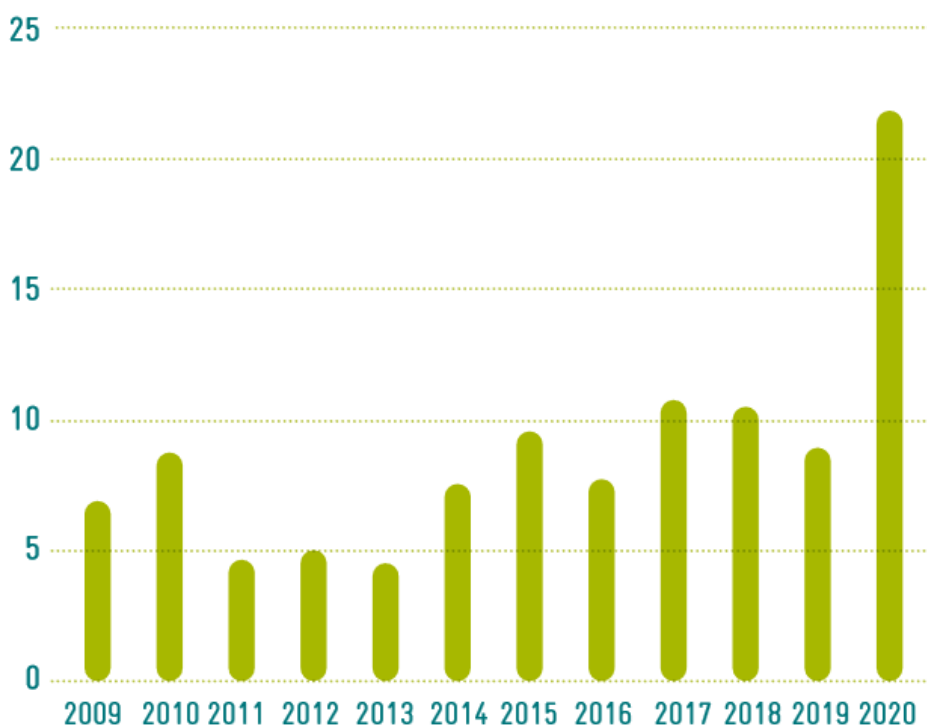
Achetant d'abord des exploitations de tailles petites puis modérées, consacrées le plus souvent à de petites productions maraîchères ou fruitières situées en milieu rural, l'association a acquis au fur et à mesure des exploitations de plus grandes ampleurs. En 2013, une première acquisition importante dans un espace périurbain de Limagne vient ponctuer et enrichir son expérience. Dans le cadre d'une succession, certains membres d'un groupement foncier agricole (GFA) propriétaire d'une ferme périurbaine envisagent de vendre leurs parts. Les fermiers en place, aussi associés dans le GFA, proposent que terres et bâtiments soient rachetés par Terre de Liens afin d'éviter un démembrement du foncier et d'en préparer la transmission. Ce sujet est riche de par les processus humains et fonciers

qu'il mobilise. Il met en lumière l'importance d'investir ces espaces où l'artificialisation et la spéculation sont les plus fortes. Depuis trois ans, des fermes d'élevage de plus grande taille sont acquises. Cette expérience acquise progressivement au travers d'un parcours de plus de dix ans et la dynamique actuelle de collecte de fonds ont créé les conditions permettant à l'association d'envisager le projet d'acquisition des 80 ha de la plaine de Sarliève.

Il est important de préciser que la collecte de fonds visant à l'acquisition des fermes n'a pas toujours été au niveau actuel. Le graphique ci-dessous présente la collecte réalisée par la foncière sur la période 2009 à 2020.

Figure n°2 – Collecte annuelle de la foncière Terre de Liens en millions d'€

(Source : rapport annuel 2020 de la foncière)



La conjoncture économique peut avoir un rôle dans la collecte actuellement réalisée par Terre de Liens, issue essentiellement de l'épargne apportée par la caisse des dépôts et consignations et celle des ménages français. Le taux d'épargne des ménages était de 27% au second trimestre 2020, selon les statistiques communiquées dans le Bloc-notes Éco de la Banque de France publié le 3 mars 2021. Cela représente près de trois fois le montant épargné en 2019 (33 milliards d'euros au second semestre 2019 contre 110 milliards d'euros épargnés au premier semestre 2020) selon la note de conjoncture de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) du 6 octobre

2020. La question de la pérennité à moyen et long terme de ce niveau de mobilisation financière, doublé par rapport à son niveau moyen sur les 3 années précédentes, se pose car une grande partie de la hausse de l'épargne des ménages s'explique par une épargne forcée du fait des restrictions administratives et une autre partie résulte de l'incertitude liée au contexte (Source Banque de France).

C'est dans le cadre de ce processus d'acquisition singulier que l'association Terre de Liens Auvergne s'est inscrite dans le développement de la Ferme de Sarliève, et donc qu'elle s'est engagée dans son ingénierie agroécologique.

2) DEPASSER LA QUESTION FONCIERE : L'INGENIERIE AGROECOLOGIQUE DU PROJET FERME DE SARLIEVE

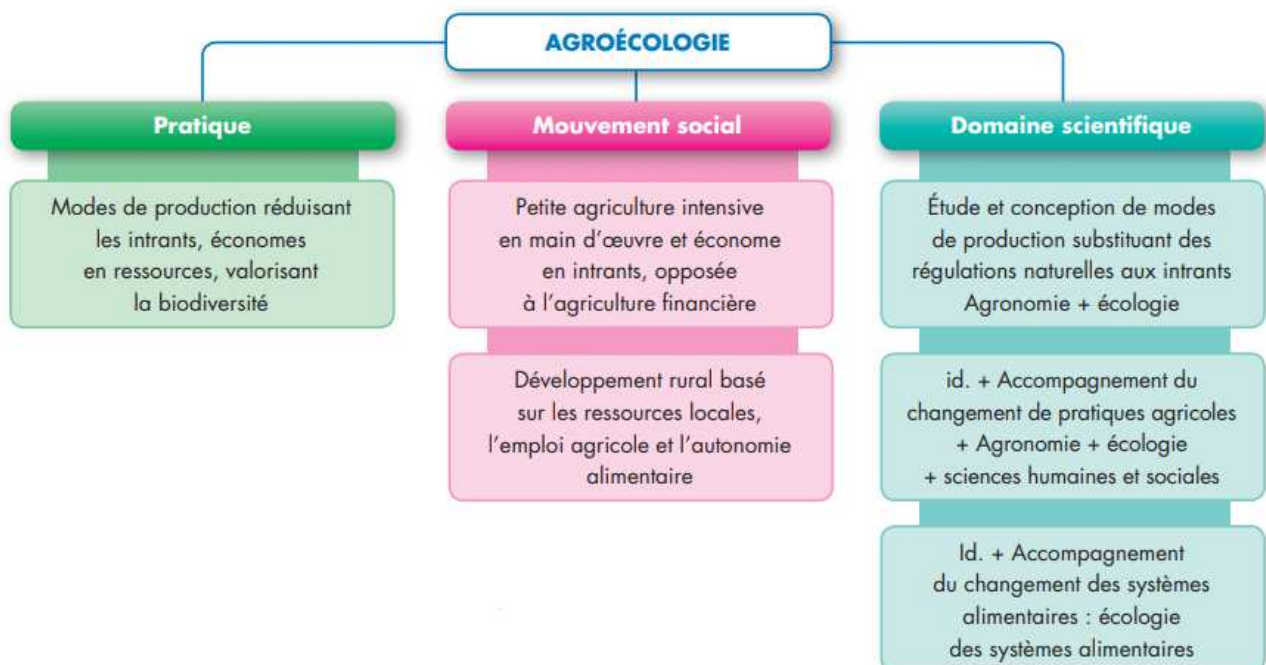
2.1 Qu'entend-on par ingénierie agroécologique ?

De l'agroécologie...

Apparu au début du XX^e siècle, le terme « agroécologie » désignait d'abord une discipline scientifique au croisement de l'écologie et de l'agronomie. Aujourd'hui, le concept d'agroécologie évolue : sa définition, sa signification, son interprétation et les pratiques auxquelles il fait référence ont changé. La discipline ne se cantonne plus au domaine scientifique, mais renvoie actuellement à un mouvement social dont le but est de rompre avec des pratiques agricoles industrielles, financiarisées et globalisées (Wezel *et al.*, 2009).

Figure n°3 – Les composantes de l'agroécologie

(Source : Rencontres Agriculture et Environnement 2016 – présentation de Jean-Marc Meynard, INRA, d'après Wezel *et al.*, 2009)



Elle favorise une pratique basée sur les ressources locales dans tous leurs aspects : main d'œuvre et savoir-faire, biodiversité, outils, circuits locaux. Finalement, ces évolutions permettent l'émergence

de nouveaux moyens pour améliorer les systèmes agricoles en se basant sur les services rendus par la nature : exploitations de processus naturels, création d'interactions biologiques favorables, et synergies entre les différentes composantes du système (Gliessman, 1990 ; Wezel *et al.*, 2014).

Récemment, la variété des définitions de l'agroécologie s'est accrue car différents mouvements sociaux, pays et institutions s'en sont imprégnés et l'ont redéfini selon leurs préoccupations et leurs priorités. L'ensemble de ces définitions reconnaissent les caractéristiques interdisciplinaires des méthodes agroécologiques et appliquent le concept à l'ensemble du système agroalimentaire, de la production à la consommation (Francis *et al.*, 2003).

Les mouvements sociaux ont ainsi fait de l'agroécologie une solution alternative face aux grandes crises actuelles comme le changement climatique ou la malnutrition. En effet, ces mouvements qui souhaitent construire des systèmes alimentaires viables, équitables et résilients proposent d'y parvenir grâce à des formes variées d'agriculture, souvent à petite échelle et familiale, basée sur des connaissances, des cultures et des variétés locales regroupées sous la terminologie : agroécologie. Encore anecdotique en France au début du XXI^e siècle, l'agroécologie est devenue un élément constitutif important de la politique publique de développement durable depuis la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. L'objectif de cette loi est de permettre la mise en œuvre concrète de l'agroécologie en visant une performance à la fois économique, environnementale et sociale des exploitations agricoles.

Plus globalement, le rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation a souligné que l'agroécologie est un moyen réaliste d'atteindre la sécurité alimentaire mondiale (De Schutter, 2010). L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a organisé, à plusieurs reprises depuis 2014, des rencontres et conférences au sujet de l'agroécologie pour la sécurité alimentaires et la nutrition. Les avancées ont amené la FAO à se saisir de la question du changement d'échelle de l'agroécologie. En Juin 2021, le programme des Nations Unis pour l'environnement (UNEP) a émis le rapport de synthèse « Becoming #GenerationRestoration : ecosystem restoration for people, nature and climate » qui montre que pour réaliser l'agenda du développement durable, une restauration à grande échelle des écosystèmes est nécessaire. La surexploitation des ressources naturelles est profondément ancrée dans l'économie et les systèmes de gouvernance, et la dégradation qui en résulte détruit les bénéfices de développement durablement acquis et menace le bien-être des générations futures. L'agroécologie, se basant sur la restauration des services rendus

par la nature, apparaît ainsi comme l'un des leviers qui pourraient permettre d'atteindre les objectifs de développement durable.

En plus des principes liés aux pratiques agricoles à l'échelle du champ, de la ferme et du paysage, les principes de l'agroécologie prennent également en compte, aujourd'hui, les aspects sociaux et culturels du système alimentaire. Bien qu'ils soient formulés de manière générique, ces principes sont appliqués localement. Grâce à la co-construction de connaissances avec les parties prenantes, des pratiques agroécologiques locales diversifiées et adaptées ont ainsi émergé. La pertinence de ces principes se révèle ainsi tant au niveau des enjeux de transition des systèmes agricoles et alimentaires qu'à ceux de la résilience de l'agriculture face au changement climatique (Wezel *et al.*, 2020).

Or, le déploiement des principes de l'agroécologie est une œuvre d'ingénierie.

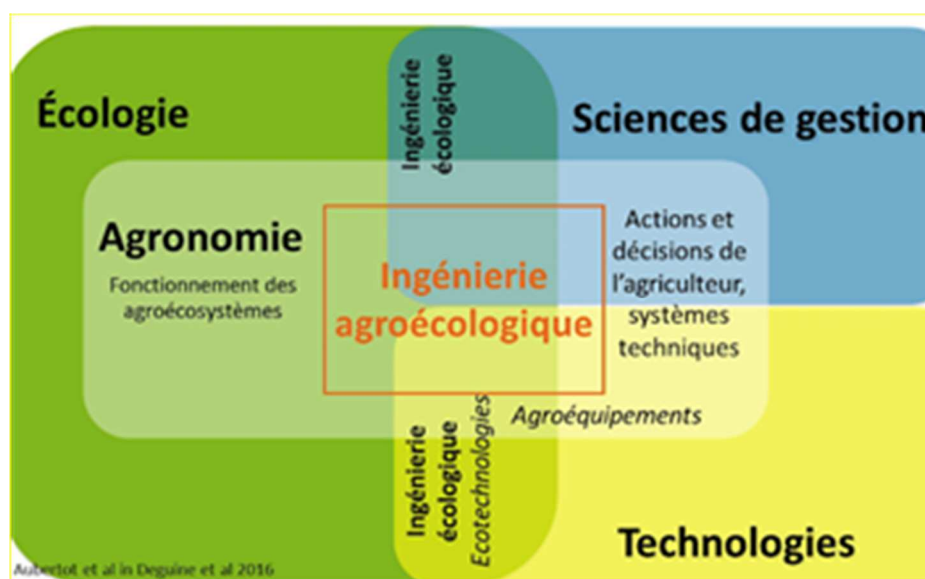
...à l'ingénierie agroécologique

L'ingénierie est souvent considérée comme une activité de conception et de réalisation de projets. Elle s'appuie sur différentes compétences, tant techniques et scientifiques que sociales, culturelles et économiques. Cependant, si ces compétences sont nécessaires, elles n'en sont pas pour autant suffisantes. En effet, les travaux d'ingénierie dépassent cette activité de conception et réalisation. L'articulation des caractéristiques endogènes et exogènes au projet, divers et complexes, est une clé du dépassement des problèmes auxquels elle fait face. Elle se doit d'assumer la complexité et les incertitudes de la situation, de les gérer dans tous leurs aspects, notamment au travers de la négociation des solutions proposées aux différentes parties avec qui elle interagit. Cette négociation vise à engager ces acteurs autour des nouvelles solutions et de s'assurer de l'adaptation réciproque entre nouvelles solutions et société. Ainsi, l'ingénierie peut être moins contrainte par ses connaissances et savoir-faire que par les acteurs des différents réseaux (Vinck, 2014).

En entrant dans le domaine de l'agroécologie, l'ingénierie est alors au carrefour des disciplines suivantes : agronomie, écologie, sciences de gestion et technologies.

Figure n°4 - L'ingénierie agroécologique

(Source : Schéma de F. Lescourret, UVED)



L'ingénierie agroécologique requiert non seulement des connaissances sur les composants et processus biologiques et biophysiques des écosystèmes agricoles, mais aussi une compréhension de l'interaction entre les pratiques culturales et ces composants et processus.

Elle demande donc de maîtriser les modalités de fonctionnement des cultures et de savoir comment utiliser les ressources.

Cette ingénierie a également besoin de modèles qui représentent les effets des composants, des processus et des pratiques de culture, modèles permettant de tester des hypothèses ou des scénarios. Des outils d'évaluation sont également nécessaires pour pouvoir considérer plusieurs types de performances en même temps, comme les performances économiques, sociales et environnementales. Enfin, cette ingénierie a besoin d'outils de dialogue pour concevoir conjointement un système agricole durable avec toutes ses parties prenantes (Lescourret *et al.*, 2016).

L'ingénierie agroécologique repose ainsi sur une approche systémique, et sur une réflexion globale d'intégration de toutes les dimensions de l'exploitation agricole. La réalisation de chaque projet tient compte d'un contexte spécifique et s'appuie en même temps sur des principes communs. Par conséquent, chaque projet pourra mettre en œuvre des solutions différentes. De plus, ces solutions pourront évoluer dans le temps. Une caractéristique de l'agroécologie est la nécessaire reconsidération périodique entre fins et moyens car elle pose la question de la détermination des changements spatiaux et temporels des processus écologiques.

Compte tenu de ces données, il est donc essentiel de bien définir le contexte de la plaine de Sarliève et son évolution dans le temps car les structures qui la composent aujourd’hui sont issues de processus à l’œuvre depuis longtemps. Ces structures, base de travail de l’ingénierie agroécologique, sont le résultat de sa géomorphologie mais aussi d’un usage millénaire anthropique de cet espace.

2.2 Cadre historique de la plaine de Sarliève : un haut lieu de l’anthropocène ?

Située à l’entrée sud de la métropole Clermontoise, la plaine de Sarliève Sud est un espace agricole péri-urbain de plus de 300 hectares. En proximité directe du centre de Clermont-Ferrand, à moins de 7km à vol d’oiseau du cœur historique de Clermont-Ferrand, la plaine se répartit sur six communes : Cournon d’Auvergne, Aubière, Pérignat-lès-Sarliève, La Roche-Blanche, Orcet et le Cendre. Ces communes font partie de deux établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.) différents : d’une part, Clermont Auvergne Métropole (C.A.M.) au Nord et d’autre part Mond’Arverne communauté (M.A.C.) au sud. En 2018, ces deux E.P.C.I. rassemblaient un total de 334 000 habitants. Ces deux établissements publics sont toutefois très différents : 29% des espaces de C.A.M. sont artificialisés alors que seulement 7% de M.A.C. le sont (source : DDT du Puy-de-Dôme, 2019), ce qui pourrait expliquer qu’ils ne partagent pas complètement les mêmes approches et les mêmes enjeux.

Figure n°5 - Carte positionnant la plaine de Sarliève Sud dans le territoire clermontois

(Source : Géoportail - Données cartographiques : ©IGN, Planet Observer, DGFIP – 2021)



Le résultat d'une longue histoire naturelle et anthropique

Encore cultivé aujourd'hui, l'espace agricole de la plaine de Sarliève Sud a continué d'exister du fait de son histoire géologique, facteur de protection face à l'urbanisation continue. Comme en attestent les travaux de F. Trément *et al.* de 2007, la plaine de Sarliève est le résultat d'une succession de cycles agraires qui sont liés à différentes phases de pression anthropique. Ces cycles sont étroitement corrélés avec l'évolution de la végétation et la dynamique sédimentaire, mais également avec les variations verticales du plan d'eau. Lors des phases de bas niveau voire d'assèchement du paléo lac via un système de drainage, l'occupation humaine et la mise en valeur méthodique des sols de cet espace se développent. Puis, le retour progressif du marais puis d'un lac se fait à la faveur d'un changement de climat, plus humide, mais aussi par le changement des modalités de gestion du milieu. Ce lac sera finalement asséché une nouvelle fois au début du XVII^e siècle, conférant à la plaine son état actuel. On retrouve ainsi les conséquences de cette présence d'eau dans le classement de la plaine au sein du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRN_{Pi}) de l'agglomération clermontoise et du PLU de Cournon d'Auvergne : cet espace inondable est en partie en zonage naturel « N » (Annexes n°2 : PLU de la plaine de Sarliève, et n°3 : Extrait de la planche 9 du PPRN_{Pi}).

**Figure n°6 - Plan de la plaine de Sarliève
dressé en 1678 par le peintre G. Duclos**

(Source : Archives départementales du Puy-de-Dôme)



Le dernier assèchement du lac de Sarliève fut obtenu notamment grâce à la réalisation de la grande rase de Sarliève, cours d'eau auquel de nombreuses rases se raccordent encore aujourd'hui. Le mot « rase » signifie canal ou fossé destiné à recueillir les eaux d'écoulement ou à réguler le niveau de la nappe superficielle. Bien que plus à l'Est à l'origine (image ci-contre), la grande rase de Sarliève fut déplacée à son emplacement actuel après la fin de XIX^e siècle. Elle rejoint le cours d'eau Artière après avoir coulé sur un peu plus de 13 kilomètres (Voir annexe n°4 : cartographie des cours d'eau de la DDT). Aujourd'hui, ce réseau hydrographique est un élément structurant de la plaine de Sarliève, sur la base duquel se dessine le découpage parcellaire. (Voir annexe n°5 : plan de la plaine avec le nom des parcelles). De plus, ce réseau de rases est le réceptacle de nombreuses eaux issues des communes, des routes et des zones d'activités qui posent ainsi la question de la qualité de l'eau et de son entretien.

Mais ces rases, accompagnées des bandes enherbées qui les longent, constituent aussi un espace d'accueil pour une diversité biologique d'autant plus surprenante que des cultures intensives en intrants chimiques ont été pratiqués depuis plus de 25 ans. Ainsi, la présence de roseaux phragmites est à la fois le témoignage de la présence d'eau mais aussi le foyer de nombreux couples de rousserolles effarvates, comme en attestent les inventaires réalisés par les groupes de la ligue de Protection des Oiseaux (Voir annexe n°6 : liste des inventaires réalisés). On retrouve aussi des traces de cultures passées très particulières, comme la garance tinctoriale, sa couleur rouge étant à l'origine de la teinte des fameux « pantalons garance » de l'armée française (Guillot, 2021). Les inventaires et suivis lancés dans le cadre du projet permettent ainsi de décrire l'état initial approximatif de

l'écosystème de la plaine et de sa biodiversité. Cette connaissance constitue la base de la réflexion sur la manière dont les acteurs vont choisir de « renaturer » la plaine. Et tout l'enjeu est là : ce projet d'aménagement va modifier l'écosystème actuel. Mais alors, quel nouvel écosystème encourager sachant qu'il sera le produit des actions humaines, de processus écologiques spontanés et des changements climatiques (Lévêque, 2017) ? Les modifications pourront apporter une biodiversité nouvelle mais aussi faire disparaître une partie de celle existant aujourd'hui. Elle devra aussi être en adéquation avec la finalité agricole de la plaine.

Une dynamique récente d'urbanisation et d'artificialisation des sols

L'ensemble de la plaine n'est pas classée en zone inondable et l'artificialisation des sols continue de gagner du terrain. Cet étalement urbain et notamment les nouvelles constructions de zones d'activités détruisent les habitats naturels, les continuités écologiques et les espaces agricoles nourriciers de ce territoire. Leur protection est pourtant l'ambition portée par l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN) inscrit au plan biodiversité présenté par le gouvernement français à l'été 2018.

Entre 1995 et 2005, avec une croissance démographique d'environ 20 000 habitants, la surface urbanisée du Grand Clermont s'est agrandie d'environ 2 000 hectares, dont la plupart consommaient des terres agricoles (1 900 hectares) et le reste de l'espace naturel (100 hectares). Bien qu'influent, le facteur démographique est loin d'être suffisant pour justifier l'érosion progressive de ces espaces agricoles et naturels. En effet sur cette période, les surfaces urbanisées ont augmenté deux fois plus vite (+11%) environ que la population (+5%) (source : agence d'urbanisme et de développement).

La raison de cette évolution réside plutôt dans l'arbitrage des acteurs. Les communes sont généralement d'autant plus intéressées à attirer des activités sur leur territoire, que les taxes foncières sur les propriétés à bâtir sont une ressource importante pour des budgets municipaux limités. Dans certains cas, les politiques de soutien au secteur immobilier et à l'accession à la propriété (prêts à taux zéro et plan Pinel) peuvent aussi renforcer ces incitations.

Quant aux familles clermontoises, elles privilégient nettement le logement individuel proposé dans des lotissements et sont désormais plus enclines à chercher un logement en périphérie du grand centre-ville. Pour certains, ce qui fut hier un choix par défaut imposé par des contraintes budgétaires est devenu un avantage, à savoir disposer de plus d'espace et être proche de la nature. D'autant plus que l'éloignement de la ville n'est plus un handicap : coût réduit du trajet domicile-travail et présence, en particulier dans cette plaine, des transports en commun. Enfin, la différence de prix des terrains

et de taxes locales entre le centre et la périphérie incite les entreprises à localiser certaines de leurs activités à proximité des centres urbains, des entrepôts ou des quartiers d'affaires, comme l'attestent les projets récents ou en cours dans les parties Nord et Est de la plaine de Sarliève.

Ces projets sont aussi stimulés, d'une part par la position de carrefour autoroutier d'axes Nord-Sud et Est-Ouest, et d'autre part par la présence du Zénith et de la grande halle d'Auvergne. Ce site, inauguré en 2003, a été financé à 100% par la région avec le soutien de l'Europe et du Ministère de la Culture. Il occupe une surface de 98 ha, prise sur les terres agricoles. L'un des événements annuels de grande importance qui se tient sur ce site est le sommet de l'élevage, premier événement européen sur ce thème : il a rassemblé plus de 1 550 exposants et 96 000 visiteurs en 2019. La présence d'un tel site et des événements qui s'y déroulent pose les questions de la fourniture de services de proximité, des parkings et de la circulation, du partenariat avec cet espace, et de l'influence de son rayonnement sur le foncier à proximité.

La place de la mobilité dans la plaine de Sarliève

La plaine se caractérise aussi par la diversité des voies de mobilité qui la traverse et qui modèlent son espace.

Elle est ainsi coupée en deux par l'autoroute A75, dont les premiers aménagements remontent aux années 1970. La dernière modification significative et qui a eu un impact sur l'espace de la plaine est le projet d'élargissement, lancé en concertation publique au printemps 2016 et dont la fin des travaux est prévue courant 2021. Ce projet qui a obtenu la qualification de projet d'intérêt général (PIG) avait pour objectif principal d'améliorer la fluidité de la circulation : en effet, chaque jour ce sont en moyenne 70 000 véhicules qui traversent la plaine de Sarliève, l'un des deux points noirs du réseau. (Voir annexe n°7 – extrait dossier PIG A75). Les nuisances et pollutions associées font l'objet d'une controverse importante dans le projet Ferme de Sarliève : produire « BIO et sain » dans un tel espace. La plaine est aussi desservie à la fois par les transports en commun de l'agglomération clermontoise (réseau T2C/SMTC) mais aussi par un arrêt de train TER SNCF sur son flanc Est, qui constituait précédemment sa limite géographique, mais l'urbanisation franchit aujourd'hui cette limite. Une telle offre de mobilité, inhabituelle dans un contexte agricole, peut-elle être un atout pour le développement d'une nouvelle catégorie d'exploitant agricole : le « fermier urbain » ? Dans quelle mesure le modèle social de la ferme s'en trouvera-t-il affecté ? Peut-il y avoir un impact sur la future clientèle ?

Enfin, que ce soit dans la finalité d'accueil des citoyens que s'est donnée la ferme ou dans les projets d'aménagements prévus par les collectivités, la plaine est aussi concernée par la mobilité douce. Une voie dédiée aux piétons et cycles pourrait traverser le cœur du foncier agricole de la ferme. Une telle ouverture pose des questions sur les modalités de son assolement et sur l'organisation de ses activités. Quels risques et quelles opportunités se dégagent d'une telle ouverture?

Un lieu d'histoire

La présence de l'Homme au sein de la plaine de Sarliève dépasse le simple cadre d'habitats et d'activités ordinaires. En raison des faits historiques qui s'y sont déroulés, une partie de la plaine de Sarliève fait l'objet d'un projet de classement (Voir annexe n°8 : périmètre retenu pour le classement). Ce projet de classement du Plateau de Gergovie et des sites arvernes vise à protéger un territoire historique remarquable. Conserver ses caractéristiques et le préserver de toute atteinte grave présentent un intérêt général tant du point de vue historique que scientifique. La loi du 21 avril 1906 organisant la protection des sites et monuments naturels, complétée par la loi du 2 mai 1930, constituent la base juridique de cette protection forte du patrimoine national, codifiée aux articles L341-1 à 22 et R341-1 à 31 du code de l'environnement.

Depuis les années 2000, la préservation de ce patrimoine collectif a fait l'objet de nombreuses initiatives. Plus d'un siècle de travaux de fouilles ont été menés contribuant à la compréhension de ce lieu. Entre autres, le grand camp de César, emblématique de la guerre des Gaules, a été le témoin d'une des rares défaites de César en 52 avant notre ère. Les fouilles encore réalisées récemment ont permis de mettre en valeur les vestiges de l'occupation de ces camps (Deberge et Heppe, 2020).

Figure n°7 – Les travaux de Gergovie d’après les fouilles de M. Stoffel



Mais un classement de ce type n’est pas sans conséquence sur l’aménagement des activités d’une ferme en développement. Les constructions et aménagements naturels (plantation d’arbres et de haies...) devront, en effet, tous faire l’objet d’une demande d’autorisation préalable. De plus, comme cela a été le cas pour des projets récents d’urbanisation sur cet espace, des fouilles archéologiques préventives dont le budget est considérable pourront être exigées avant d’autoriser de nouvelles constructions.

Cette histoire pourrait enfin être convoquée dans la définition de l’identité des produits de la ferme, afin de mettre en valeur les actions menées dans le cadre du projet (Paysage...). Cela pourrait faire l’objet d’une réflexion sur le concept de rente de qualité territoriale, et d’une coordination plus large afin de construire une offre incluant d’autres acteurs engagés dans cet espace.

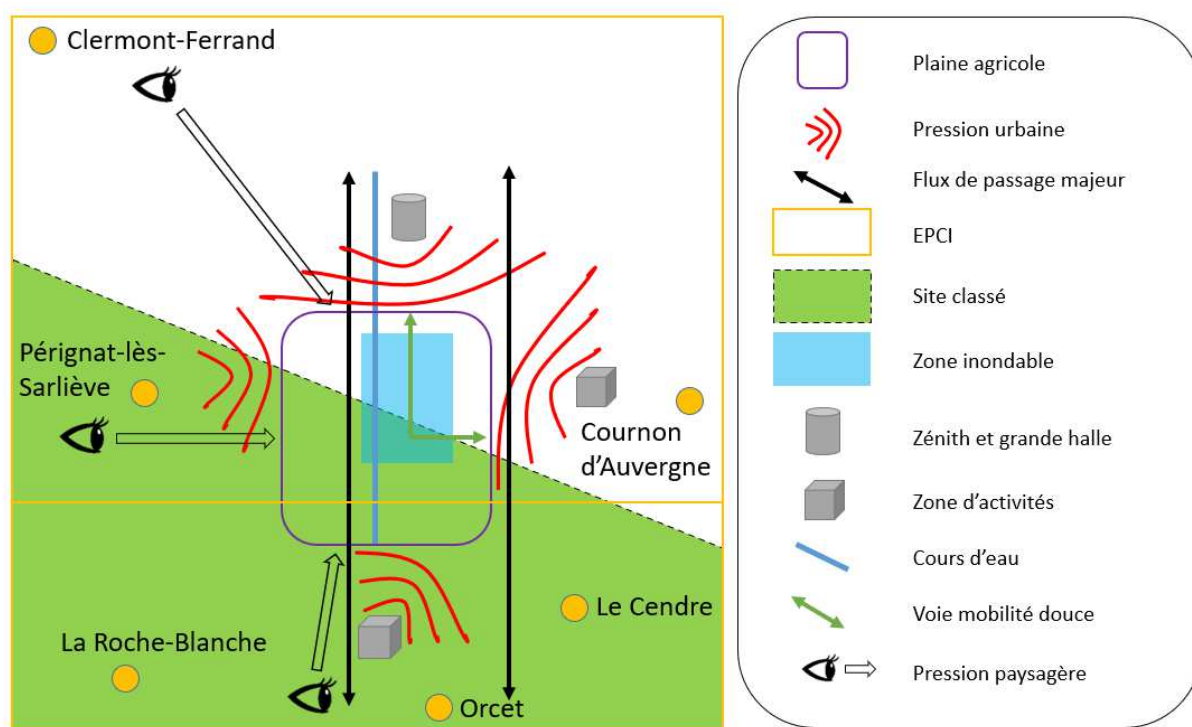
Une plaine au croisement de nombreux enjeux de l’anthropocène

Compte tenu de tous ces enjeux et de la singularité de la plaine de Sarliève, le Grand Clermont (Etablissement public - syndicat mixte communal) a lancé en 2018 le plan paysage pour l’entrée sud de l’agglomération. Cet outil participatif vise à intégrer dans les politiques sectorielles d’aménagement du territoire, les questions de protection, de gestion et d’aménagement du paysage.

En 2021, après une phase d'analyse, les acteurs des projets d'aménagement actuellement en cours dans la plaine de Sarliève sont intégrés à des ateliers de travail chargés de déterminer les objectifs de qualité paysagère.

La plaine de Sarliève devient ainsi un lieu prégnant des enjeux liés au foncier, à son usage et aux influences géomorphologiques et climatiques dans les espaces périurbains : spéculation foncière, alimentation locale, qualité des espaces de vie, rapport à la nature, protection du patrimoine, mobilité, paysage. Afin de mettre en valeur le croisement de ces enjeux, je les ai synthétisés à l'aide d'une représentation graphique basée sur la méthode des chorèmes (Brunet, 1980).

Figure n°8 – Les pressions multiples sur la plaine de Sarliève Sud



De tout temps territoire d'union et de division, la plaine apparaît dès lors comme un espace représentatif, un « paroxysme » d'un très grand nombre des enjeux liés à la question de l'anthropocène, non pas nécessairement comme ère géologique mais comme moment de l'histoire où les activités humaines ont une empreinte déterminante sur l'avenir de la planète (MineParisTech, Wever et Finney, 2016). Les choix qui seront engagés dans la plaine de Sarliève pourraient être à même de changer une nouvelle fois, et peut-être très différemment, cette empreinte anthropique à l'échelle de ce territoire. En quoi cela pourrait-t-il constituer un modèle nouveau, un marqueur d'une transition engagée ?

3) LES GRANDS ECARTS ET LE CHANGEMENT DE PARADIGME DU PROJET

Trois approches, incluant des degrés différents d'originalité ou de nouveauté, sont expérimentées dans la cadre du projet Ferme de Sarliève : un changement de type d'agriculture, un nouveau modèle de portage d'activité et une démarche de conception élargie à de nouveaux acteurs.

3.1 Le tournant agroécologique

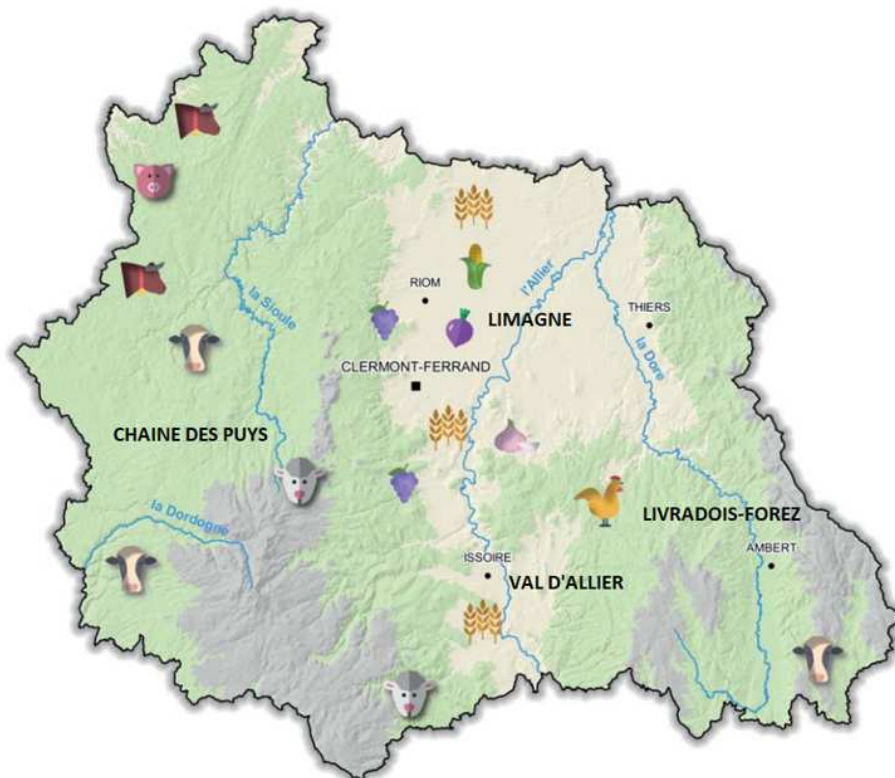
En raison de la mise en place de l'ingénierie agroécologique du projet Ferme de Sarliève, le changement de type d'agriculture réalisé sur la plaine est la première évolution engagée. Depuis plus de 25 ans, la plaine de Sarliève, jonction entre Val d'Allier et Limagne, est cultivée selon les principes de l'agriculture « conventionnelle » en grandes cultures céréalières : en 2021, on retrouve ainsi des cultures de blé, maïs, lin et tournesol répartis sur des parcelles de très grandes surfaces. Seul le découpage des rases présentées auparavant limite la taille de ces parcelles. L'agriculture conventionnelle s'avère aujourd'hui dominante sur ce type de culture et sur ce territoire, du fait d'une part de la présence de Limagrain, acteur de l'industrie agro-alimentaire majeur et local, aujourd'hui devenu mondial, et d'autre part comme résultat de l'histoire agricole moderne.

Afin de comprendre le contexte agricole dans lequel le projet s'inscrit, il convient de présenter l'activité agricole dans le département du Puy-de-Dôme. Celle-ci apparaît comme largement dominée par deux types d'exploitations spécialisées : d'une part, l'élevage (bovins, ovins, caprins et/ou autres herbivores) qui représente 60% des exploitations et d'autre part les grandes cultures pour 24%. Les exploitations de polyculture et polyélevage sont également présentes dans le paysage agricole Puydomois. Par ailleurs, la surface agricole utile moyenne par exploitation est de 53 hectares (2017). Dans un portrait agricole du Puy-de-Dôme établi par la DRAAF en juillet 2018, plusieurs profils sont identifiés et correspondent notamment à la géomorphologie du territoire. À l'ouest, la chaîne des Puys forme un ensemble de plateaux et de massifs montagneux issus de l'activité volcanique. À l'est, le massif du Livradois et les Monts du Forez constituent un ensemble montagneux culminant à 1600m d'altitude. Dans ces espaces montagneux, où la surface agricole est constituée à 90% de surfaces fourragères, les exploitations se tournent dans une très large partie vers l'élevage bovin. La production fromagère se fait généralement sous un signe officiel de qualité : en 2018, six AOP fromagères coexistent (Saint-Nectaire, Bleu d'Auvergne, Fourme d'Ambert, Fourme de Montbrison, Cantal et Salers). Si les exploitations situées sur les plateaux ouverts de l'ouest ont une grande taille,

celles de l'est sont de taille moyenne. Pris en étau entre ces deux massifs montagneux, le Val d'Allier au sud et la Limagne au nord, vaste plaine sédimentaire à haut potentiel agronomique, sont plutôt constitué d'exploitations de grandes cultures, avec des productions phares telles que le maïs, le blé ou auparavant la betterave.

Figure n°9 – L'agriculture dans le Puy-de-Dôme

(Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Juillet 2017)



Ces exploitations de grandes cultures s'inscrivent souvent dans le cadre de partenariats noués avec Limagrain, partenariat dont relèvent aujourd'hui les cultures réalisées sur la plaine de Sarliève. Limagrain est une coopérative agricole détenue par des agriculteurs français et un groupe semencier international, qui par ailleurs dispose d'une activité de collecte, de transformation et de commerce de céréales. Cette coopérative produit et commercialise des semences de grandes cultures ainsi que des semences potagères, qu'elle développe à partir de la diversité génétique existante en vue d'améliorer leurs performances. À la différence de ses grands compétiteurs internationaux, Limagrain se concentre sur le métier de semencier sans aucune activité dans le domaine de l'agrochimie. Ce type d'acteur industriel, traitant de la performance des cultures par la génétique des

semences, constitue l'un des derniers maillons techniques de l'histoire de l'agriculture conventionnelle.

Ce type d'agriculture qui a vu le jour en Europe au début du XX^e siècle a été développée afin de répondre aux problématiques de l'époque. Après la seconde guerre mondiale, grâce à des subventions attribuées par l'État et dans le cadre de la politique agricole commune naissante, le modèle se développe en s'appuyant sur les avancées technologiques issues de deux domaines : la mécanique et la chimie.

L'utilisation des produits chimiques comme les pesticides a pour objectif de mieux contrôler les cultures. Les insecticides et fongicides aseptisent les milieux, et gèrent ainsi les populations de ravageurs et les maladies qui pourraient mettre les cultures en péril. Les engrais réalisent les apports nutritifs en compensation de l'état du sol, et permettent d'obtenir de meilleurs rendements. La productivité repose alors sur la maîtrise de l'environnement par la technologie. Quant à la mécanisation, avec l'arrivée des tracteurs et des machines agricoles, elle a permis de réduire à la fois le besoin en main d'œuvre et la pénibilité du travail agricole.

Il s'agissait alors de développer une méthode de production agricole efficace, constante, à grande échelle et nécessitant peu de main d'œuvre, car celle-ci se trouvait peu disponible, d'une part à cause de la seconde guerre mondiale, et d'autre part en raison de l'exode rural associé au développement de l'industrie dans les pôles urbains.

Ce type d'agriculture a ainsi permis de garantir l'alimentation de tous dans une période d'explosion démographique. Mais les inconvénients d'un tel système industriel sont importants et se heurtent aujourd'hui aux enjeux du développement durable: pollution des cours d'eau, érosion des sols, perte de biodiversité, simplification paysagère, dépendance à la pétrochimie.

Face aux problèmes liés à ce type d'agriculture, se posent alors différentes questions : notamment celle de la capacité de l'agriculture, et en particulier de l'agriculture biologique, à répondre aux enjeux alimentaires à l'échelle mondiale en limitant les impacts en terme de besoin en surfaces agricoles et d'émission de polluant, dont les gaz à effet de serre font partis. Afin d'évaluer et de comparer les performances environnementales des différentes formes d'agriculture, différentes méthodes ont été développées, notamment celle de l'analyse du cycle de vie (Pradel, 2011). Les résultats donnés par ce type d'analyse semblent toutefois à nuancer, compte-tenu de leurs limites : elles peuvent omettre la prise en compte de certains indicateurs environnementaux et être ainsi incomplètes (Van der Werf *et al.*, 2020).

Quant aux écarts de productivité entre agriculture conventionnelle et biologique, des études récentes semblent montrer qu'ils sont de moins en moins importants : la différence de productivité

est de 19,2 % et ce différentiel diminue considérablement lorsque les exploitations biologiques ont recours soit aux cultures associées, soit aux rotations : il tombe alors à respectivement 9 % et 8 % (Ponisio *et al.*, 2014).

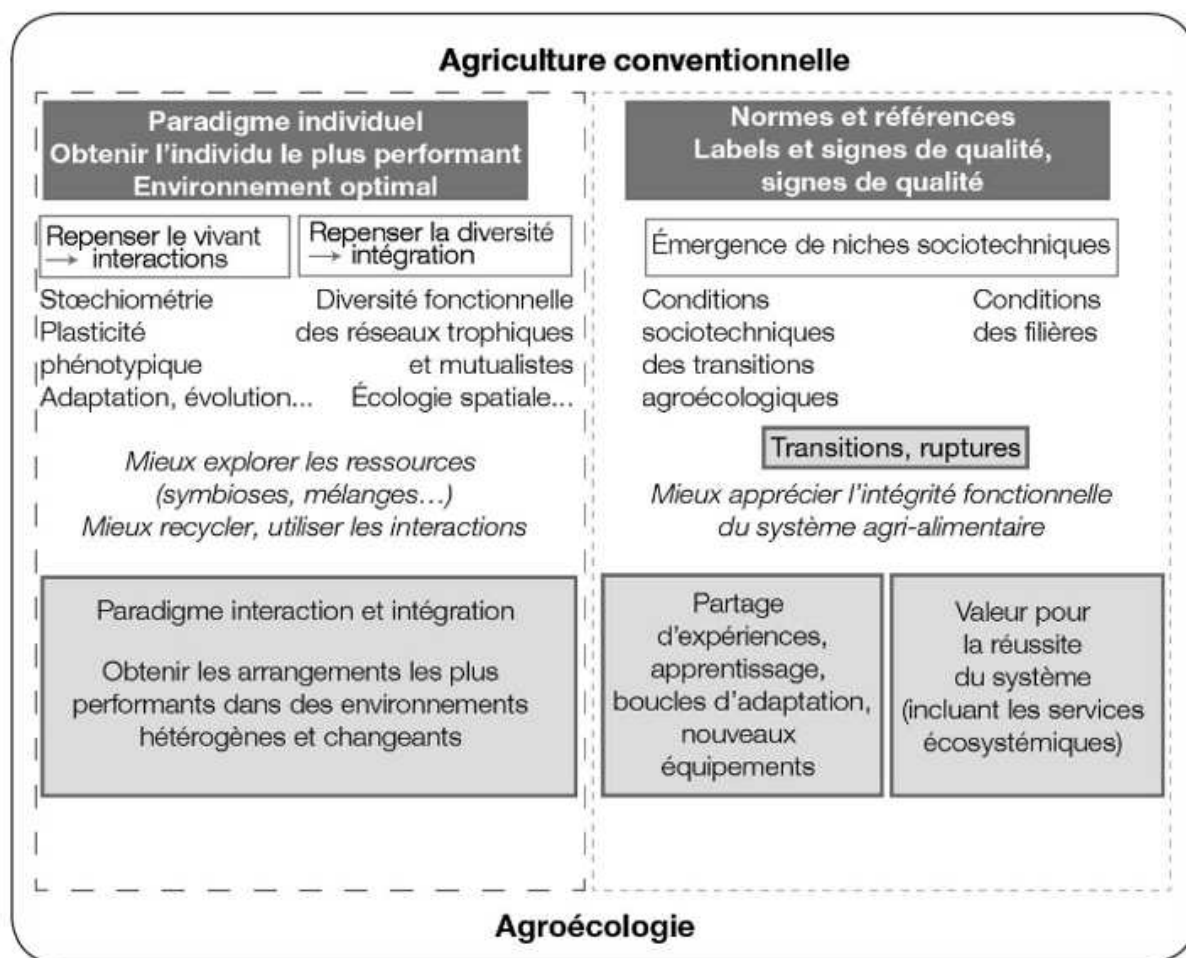
L'agriculture biologique s'inscrit aujourd'hui dans une dynamique locale et nationale de croissance. Avec 6,1% de sa SAU engagée en bio en 2021, le département du Puy-de-Dôme est en retrait de la SAU bio observée à l'échelle nationale (9,5%). À titre de comparaison, la Drôme, département le plus dynamique de la région Auvergne-Rhône-Alpes a déjà engagé plus de 27% de sa SAU en bio. Mais la progression est identique entre Puy-de-Dôme et échelle nationale : sur la période 2011 à 2019, le taux d'évolution moyen annuel des surfaces engagées en bio est de 11%.

En matière d'usage des surfaces agricoles dans le Puy-de-Dôme, on retrouve une répartition similaire entre agriculture conventionnelle et biologique avec une nette prédominance des surfaces fourragères (85%) et des grandes cultures (12%). Il est intéressant de noter qu'en nombre de fermes, c'est le maraîchage qui apparaît le secteur le plus dynamique avec 18 nouvelles fermes bio engagées en 2019. (Source Observatoire Régional AB 2021).

C'est dans ce contexte et afin d'être en phase avec les finalités qui ont été exprimés par son collectif que la Ferme de Sarliève a choisi de s'engager dans l'agriculture biologique en polyculture élevage. Ce passage de l'agriculture conventionnelle à l'agroécologie a été récemment modélisé par Thierry Caquet et ses collègues (Caquet & al., 2020). Ces travaux offrent une grille de lecture très pertinente de cette transformation engagée dans le projet de la ferme. La figure n°10 (page suivante) résume ces résultats qui s'articulent en deux « ambitions ». Il s'avère que l'ingénierie de Ferme de Sarliève illustre parfaitement et presque de manière archétypale les changements présentés dans cette figure.

Figure n°10 - Les enjeux et paradigmes de l'agriculture conventionnelle (encadrés en gris foncé) et de l'agroécologie (encadrés en gris clair)

(Source : Caquet *et al.*, 2020)



La première « ambition » (à gauche) porte sur le changement de paradigme fondé sur l'individu, le végétal et l'environnement optimal, chacun étant le plus performant et le mieux maîtrisé possible. La plaine a ainsi été exploitée par un agriculteur équipé d'outils et de machines de technologie récente, en cultures céréalières spécialisées peu diversifiées sur de grandes surfaces (entre 20 et 35 ha) et en utilisant des intrants chimiques spécifiques. Le nouveau paradigme repose quant à lui sur les interactions entre végétaux et animaux, eux-mêmes intégrés à leur environnement changeant. La nouvelle perspective de la ferme est de travailler par rotation culturale diversifiée sur des surfaces réduites (<10 ha) avec les effets bénéfiques liés :

- aux infrastructures agroécologiques entourant et à leur biodiversité (haies, rases et roselières) ;
- à l'équilibre des cycles biogéochimiques permettant de minimiser le besoin d'intrants naturels extérieurs ;
- à la présence animale au sein de ces cycles (Ovins et poules).

Les infrastructures agroécologiques prévues sur la plaine de Sarliève reposent sur une grande diversité d'espèces végétales : par exemple, la première haie réalisée en février 2021, contient sur les 500 m de sa longueur plus de quarante espèces d'arbres et arbustes, représentant les différentes strates (hauteurs) : arborée, arbustive et herbacée, avec le souhait qu'une telle diversité puisse offrir à la fois résilience et variété des services rendus par la nature. La réalisation d'un maillage dense et connecté de haies diversifiées permettra de combiner des effets de lisière, de barrière, et de corridors écologiques. Ainsi, elles participeront tant à l'effet brise vent, à la lutte contre l'érosion des sols, qu'à l'accueil des auxiliaires de culture. Cette diversité sera aussi un riche support pour les ateliers de pédagogie.

La seconde « ambition » concerne le changement de paradigme fondé sur les normes et référentiels. Il s'agit de passer des standards applicables quelles que soient les conditions, à un paradigme évolutif, fondé sur une construction progressive et spécifique au contexte, qui s'appuiera sur l'expérimentation et l'adaptation du système à son environnement. Dans le cadre du projet Ferme de Sarliève, cela conduit à positionner « l'expérimentation / capitalisation » comme un domaine d'activité stratégique (D.A.S.) de l'entreprise, comme une activité en tant que telle qui fera l'objet d'une attention et d'un engagement en ressources particulières. La perspective de cette activité apparaît alors transversale à l'ensemble des autres activités. La ferme s'inscrit déjà dans 2 programmes de recherche : l'un a notamment pour but de comparer l'émergence d'initiatives comparables (RURALIZATION) et l'autre vise à identifier les leviers et verrous du changement d'échelle de la transition agroécologique (FERMENTS AgriAlim). D'autres questions se posent aussi et nécessitent une adaptation au contexte : par exemple, la controverse d'une production BIO et saine dans la plaine de Sarliève fait l'objet d'une réflexion sur l'aménagement du site et d'un éventuel partenariat de recherche. Tout en étant spécifique au contexte, ce débat est très largement récurrent dans le monde agricole, les champs étant souvent bordés de routes, c'est-à-dire d'espaces où de nombreuses particules polluantes sont émises (échappement, pneus, freins...). La capitalisation des savoirs acquis permettra leur diffusion afin qu'ils soient de nouveau appropriés et adaptés à d'autres contextes particuliers. Il s'agit donc plus d'un processus continu d'apprentissage partagé que de l'application d'un ouvrage didactique universel. Ainsi, ce changement de type d'agriculture porté par le projet Ferme de Sarliève illustre un véritable changement de paradigme.

Ce changement d'agriculture se doit d'être structuré et les activités portées dans un cadre défini.

3.2 D'un modèle de portage d'activité à un nouveau modèle social agricole

Le projet Ferme de Sarliève inclut la création de la structure qui réalisera l'activité agricole mise en place sur cet espace, c'est-à-dire le travail de définition de son modèle économique et de sa structure juridique. Il s'agit du principal changement pour Terre de Liens, allant au-delà de ses fonctions habituelles d'acquisition foncière et d'accompagnement. Pour comprendre comment Terre de Liens est devenu acteur de ce projet, il convient d'expliquer la genèse de son engagement.

A l'origine de l'événement entrepreneurial de la Ferme de Sarliève

Le lancement du projet de la Ferme de Sarliève est tout d'abord le fruit d'une opportunité, élément important mis en valeur par A. Belley (1989) : à savoir la possibilité pour Terre de Liens d'acquérir 80 ha au cœur de la plaine de Sarliève. Rapidement, le potentiel de mise en valeur de cet espace est envisagé par Terre de Liens et partagé en son sein lors de ce qui est peut-être le premier jalon du projet de ferme : le « travail sur les imaginaires » du 17 juillet 2019. La nécessité d'organiser cette journée s'impose lorsqu'il s'agit de partager la projection de chacun face à un foncier concentrant de nombreux enjeux, inhabituel dans sa proposition. Cette construction collective est basée sur l'expression d'un idéal propre à chacun, sans prise en compte d'éventuelles contraintes, tout en ayant conscience des obstacles possibles et des jeux d'acteurs qui pourraient avoir lieu. Ce premier temps fort montre une grande convergence dans la vision que chaque participant a de la future ferme. Dépassant la simple expression d'idées, ce travail pose déjà un cadre à la future ferme : celui d'un idéal que les personnes qui rejoindront le projet devront partager, comme condition d'entrée dans le collectif. Il ne s'agit toutefois pas d'une construction immuable mais d'une base qui pourra évoluer dans le temps.

En amont de cette opportunité, le groupe constitué de Terre de Liens Auvergne, Ilots Paysans et BIO63 avait établi les bases de leur potentiel d'entrepreneur selon plusieurs dimensions : leur disposition à l'action, leur crédibilité, leur capacité d'accès aux ressources et un phénomène dit « de discontinuité » (Shapero, 1975). Le modèle proposé par A. Shapero semble approprié car il ne fait pas explicitement référence à l'intention de créer une entreprise, comme c'est le cas des 3 associations qui n'avaient pas cette vocation en tant que telle. Le consensus porte essentiellement sur la nécessité de créer un cadre dans lequel des porteurs de projets devraient s'inscrire.

La disposition à l'action du groupe associatif se manifeste par la volonté de prendre une place plus importante au cœur des questions agricoles. Les compétences développées par leurs expériences

tant individuelles que collectives, leur fournissent la confiance nécessaire à ce positionnement. Cette disposition est aussi alimentée par une intuition : certains porteurs de projet souhaitent s'inscrire dans un collectif, dans une perspective de coopération et de mutualisation des moyens de production, ce qui nécessitera potentiellement de combiner harmonieusement deux niveaux de gestion : celui des projets individuels et celui du collectif. Un nouveau modèle d'organisation sera donc peut-être nécessaire.

En second lieu, l'action, dans laquelle le groupe peut s'engager, est légitimée par les constats et l'horizon de développement du système alimentaire local définis dans le cadre du projet alimentaire territorial (PAT) du grand Clermont et du PNR Livradois-Forez. Elle l'est aussi par leur participation active à des réseaux, notamment celui du CELAVAR Auvergne Rhône-Alpes (Comité d'Etudes et de Liaisons entre Associations à Vocation Agricole et Rurale), coordination d'associations intervenant dans le champ agricole et rural qui propose des formations et qui favorise le partage d'expériences et la création de liens inter-associatifs. Au travers de ces réseaux et des membres qui les composent, dont certains sont ou ont été agriculteurs, le groupe-projet est à même de se projeter dans la future structure. Cette capacité est un élément qui contribue à la crédibilité nécessaire pour envisager une entreprise innovante (Shapero, 1975).

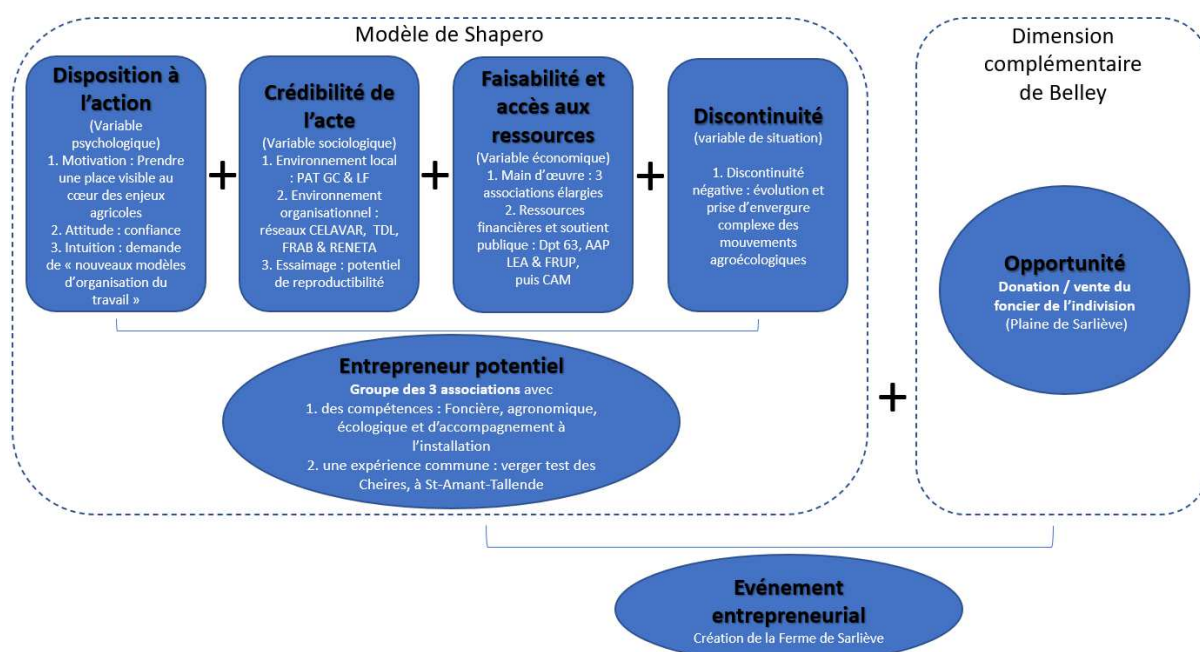
En troisième lieu, les trois associations et leur réseau immédiat décident d'engager une partie de leur temps, ouvré et/ou personnel, dans ce projet, mettant à disposition une capacité de travail importante. Cet engagement est accompagné par deux types de financeurs sur deux thématiques différentes : l'accompagnement à l'émergence et la biodiversité sont ainsi soutenues par le conseil départemental du Puy-de-Dôme et par des fondations.

Enfin, le phénomène de discontinuité est ici lié à la difficulté rencontrée dans le changement d'échelle d'action des mouvements agroécologiques. En effet, ces mouvements qui ont progressé de façon continue jusqu'à aujourd'hui, restent très largement sous représentés, notamment au regard des objectifs posés par le Pacte Vert pour l'Europe (Green Deal) présenté fin mai 2020 par la Commission européenne. Il fixe l'objectif de 25 % de surfaces agricoles bio dans l'Union européenne d'ici à 2030; en France, elle représentait 9,5% de la SAU début 2021 (Source Agence Bio). Cette situation ressentie de façon négative constitue pourtant un levier de préparation à la prise d'initiative.

Le schéma ci-dessous reprend les éléments présentés précédemment afin d'offrir une vision synthétique du processus de création de l'événement entrepreneurial de la Ferme de Sarliève.

Figure n°11 - L'événement entrepreneurial de la Ferme de Sarliève

(selon le modèle de Shapero et les travaux de Belley)



En juillet 2020, cet événement entrepreneurial se concrétise par l'organisation d'une seconde étape clé de travail collectif : la « journée des imaginaires contraints ». Lors de cette journée, les membres des trois associations se regroupent et reprennent les principes qui ont émergé un an plus tôt, notamment celui d'une ferme offrant cadre aux différentes activités. Les objectifs de cette journée sont :

- l'appropriation « physique » de l'espace de la plaine au travers d'un parcours cycliste ;
- la construction d'une représentation visuelle de l'« utopie » (Annexe n°9 – Sarliève 2040 - dessin de Florine) ;
- le recueil d'expressions des contraintes (acquisition, structure collective...) ;
- la constitution de groupes de travail et leur lancement opérationnel.

De l'événement entrepreneurial à la création de la SCIC

Suite aux avancées des groupes de travail, une association de préfiguration de la future structure est créée début 2021. Elle pose de manière formelle l'organisation des espaces d'échanges collectifs.

En parallèle, la recherche de la forme organisationnelle que prendra la ferme est lancée au travers d'une étude comparative menée sur une sélection d'autres initiatives collectives agricoles. Cette étude a pour vocation d'évaluer les différentes possibilités existantes en matière de structuration de

l'activité et de formes juridiques, d'évaluation des forces et des faiblesses de chaque organisation ainsi que de réflexion sur le lien entre la ferme et ses porteurs de projets. Au cours de la restitution de cette étude, le groupe des trois associations prend conscience de sa propre position de porteur du projet Ferme de Sarliève, et donc de sa légitimité à décider des orientations qui seront prises. Il s'agit d'un événement fort qui donne au groupe la possibilité d'aller plus avant dans le projet.

Cette étude comparative montre qu'il existe déjà des propositions d'entreprises agricoles coopératives qui regroupent des entrepreneurs au sein d'une même structure. Mais ces regroupements ne sont souvent qu'une façon d'assurer de la mutualisation de services supports et de moyens (comptabilité...), de l'accompagnement au démarrage d'activité et de la mise en réseau. C'est le cas par exemple des Coopératives d'Installation en Agriculture Paysanne (CIAP). Il s'agit donc d'une somme de projets indépendants que l'on souhaite rendre autonomes. Plus intégrées, des fermes collectives existent sous différentes formes : classiques (GAEC...) ou plus récentes comme les coopératives d'activités et d'emplois (CAE). Les CAE proposent un modèle unique d'entrepreneuriat sous forme salariée, qui permet au porteur de projet de créer et de développer sa propre activité dans un cadre autonome, coopératif et sécurisé. Ces fermes peuvent faire des choix engageants, comme par exemple la Ferme des Volontoux qui a mutualisé son activité de commercialisation. Toutefois, la forme de CAE ne permet pas de développer des activités très risquées ou de faire le choix d'activités à perte qui pourraient être bénéfique dans une dynamique plus globale de développement car du fait de la mutualisation des résultats financiers cela reviendrait à pénaliser fortement les entrepreneurs dont l'activité génère des bénéfices. Dans l'exemple de la Ferme des Volontoux, la logique de ses entrepreneurs semble plutôt être celle d'activités réalisées en relative autonomie : les modalités de culture sont propres à chacun (bio-intensif petite surface, planche permanente, surfaces légumières...) mais l'entraide est la base du lien coopératif. Il est à noter que la majorité d'entre eux ne souhaitent pas devenir associés.

Au travers de l'étude de ces différents exemples et en cohérence avec ses enjeux de multifonctionnalité, d'expérimentation et d'engagement citoyen, la Ferme de Sarliève arrête le choix de la forme juridique de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Conformément à la loi de 2001 qui les a institués, ce type de société a pour objet « la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale ». Au-delà de leur gestion plus démocratique (« une personne, une voix »), les SCIC appartiennent aux salariés, mais pas uniquement et c'est là l'une de leur originalité, puisque le capital peut être détenu également par les bénéficiaires de l'activité (clients, usagers, fournisseurs) et par une troisième catégorie d'actionnaires pouvant être des financeurs, des collectivités locales et des bénévoles. Dans le cas de la Ferme de Sarliève, la

création d'une association permettra le support de la représentation des citoyens au sein de l'assemblée générale. Cette association sera aussi le partenaire privilégié de réalisation de certaines activités avec les bénévoles. Au sein de la gouvernance, aucune des parties prenantes ne peut avoir la majorité, ce qui implique intrinsèquement un partage des pouvoirs. Un lien fort, à la fois économique et social, peut ainsi être créé avec le territoire.

C'est donc au sein d'une entreprise collective, expérimentale et agroécologique que devront s'intégrer des individus, qui pourront avoir des profils de salariés classiques, dont techniciens et ingénieurs, ou de porteurs de projet. Comme exposé précédemment, l'agroécologie dans le cadre de polyculture-élevage est fondée sur les interactions du vivant et sur des rotations culturales diversifiées. Elle nécessite donc une coordination forte des activités. Or étant eux-mêmes des entrepreneurs, les porteurs de projet ont des logiques qui peuvent s'avérer difficiles à concilier avec celle d'une telle organisation. Ces deux logiques peuvent même être contradictoires dans une dialogique complexe. D'un côté, le porteur de projet, le technicien ou l'ingénieur, recherche une grande liberté d'action, mais de l'autre, l'entreprise souhaite conserver une cohérence dans ses activités. Ce processus d'entrepreneuriat au sein des organisations fonde le concept d'intrapreneuriat (Fayolle, 2017). La Ferme de Sarliève semble donc proposer l'idée de l'«intrapreneuriat agricole», c'est-à-dire qu'elle se propose de prendre en compte, voire d'encourager, la propension de ses acteurs à prendre des initiatives, à innover, à engager des démarches faites d'essais et d'apprentissages tout en conservant un cadre sécurisant et organisé.

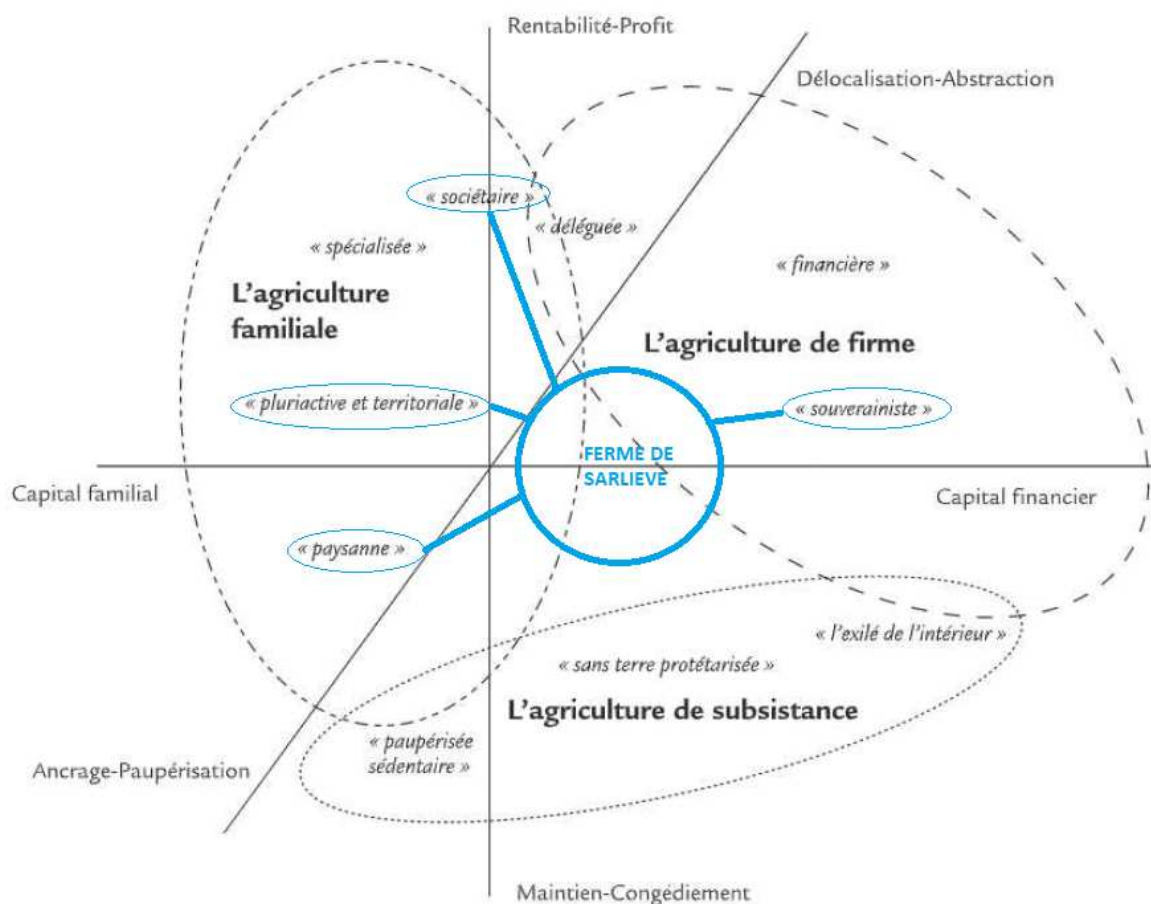
Intrapreneuriat agricole et affirmation paysanne : un nouveau modèle social ?

Aujourd'hui, une partie des jeunes agriculteurs sont des enfants de paysans qui ont commencé par quitter la profession avant d'y revenir. Quand ils reviennent à cette activité, ils le font fréquemment selon des modalités différentes de leurs parents. Une autre partie des candidats à l'installation provient des « hors-cadre-familial » (HCF), c'est-à-dire de personnes dont la famille n'a pas d'activité agricole. Issus ou non d'une famille d'agriculteurs, ces nouveaux arrivants ont souvent eu une ou plusieurs expériences de salarié dans des secteurs assez variés. C'est donc riches d'autres expériences et d'autres cultures professionnelles qu'ils en viennent à l'agriculture (Hervieu et Purseigle, 2013). Ils sont ainsi plus vieux : les hommes entrent dans le métier à 27 ans en moyenne et les femmes à 29 ans. Et on observe aussi une plus grande proportion de femmes : la part des cheffes d'exploitation ou co-exploitantes est en effet passée de 8 % en 1970 à 27 % en 2016 (Agreste 2020 - données 2016 DGER).

Compte tenu de cette évolution, B. Hervieu et F. Purseigle proposent une description réactualisée de trois grands types d'agriculture (familiale, de firme et de subsistance) déclinées selon différentes modalités. Dans leur conclusion, ils font cette proposition : « les hypothèses sur l'élimination des paysans puis des agriculteurs ne sont pas avérées.[...] Ce qu'il s'agit de comprendre et d'analyser désormais, c'est la coexistence complexe de plusieurs mondes agricoles dont les conditions matérielles, les styles de vie et les représentations d'eux-mêmes sont contrastés et même antagoniques ».

Ces auteurs synthétisent leurs résultats dans la figure suivante qui montre « l'éclatement des formes d'organisation sociale et économique du travail en agriculture » (Hervieu et Purseigle, 2011).

Figure n°12 - La Ferme de Sarliève au croisement des formes d'organisation sociale et économique du travail en agriculture proposées par Hervieu et Purseigle



Selon cette lecture, la Ferme de Sarliève serait probablement une nouvelle représentation du monde agricole. Elle pourrait être vue comme une proposition d'équilibre résultant des tensions issues de deux des trois pôles proposés par les auteurs. Elle serait au croisement d'une interprétation, parfois

différente, de quatre modalités issues de l'agriculture familiale et de l'agriculture de firme : « paysanne », « pluriactive et territoriale », « sociétaire » et « souverainiste ».

Tout d'abord, la ferme serait « souverainiste » mais à une échelle différente de celle proposée par les auteurs : il s'agit ici de souveraineté alimentaire territoriale plutôt que de souveraineté alimentaire nationale. L'objectif est d'assurer la résilience des filières alimentaires locales, enjeu très largement mis en valeur par la récente crise sanitaire. C'est par exemple au travers des projets alimentaires territoriaux (PAT), prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (art. 39), que les acteurs de la filière agroalimentaire d'un territoire (producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs) peuvent se fédérer dans le but d'y développer une agriculture durable et moins soumises aux aléas des filières longues (logistique etc...).

Ensuite, le terme « sociétaire » s'entend dans le sens où la ferme adopte la forme d'une SCIC (S.A. ou S.A.S.), dissociant travail agricole, capital d'exploitation et gestion foncière. Il est à noter ici, que cette gestion s'inscrit dans la volonté de sortir le foncier de l'espace spéculatif et de l'inscrire dans la notion de « bien commun », la propriété du foncier étant détenue sous forme mutualiste par Terre de Liens. La forme de SCIC permet de proposer différents statuts ou niveaux d'implication aux personnes qui la rejoignent, que ce soit du point de vue de l'exercice du métier, du capital et/ou de la responsabilité. Cela la différencie nettement d'une SCEA par exemple : L'un des plus gros inconvénients de cette forme est qu'il n'y a aucune limite de responsabilité de ses membres. Quant aux GAEC, la participation au travail est obligatoire pour tout associé.

« Pluriactive et territoriale », car la ferme élargit en effet son champs d'action : la production agricole n'est qu'une composante parmi les diverses activités envisagées comme la transformation, l'expérimentation, la pédagogie...

Enfin, la ferme se présente comme « paysanne ». Toutefois, cette affirmation peut sembler en contradiction avec l'« intrapreneuriat agricole » évoqué auparavant, en raison notamment de la présence de salariés sous contrat de travail. L'affirmation de son caractère paysan n'a pas été précisément définie dans le cadre du projet, mais elle est seulement apparue comme une évidence issue des valeurs des trois associations fondatrices. En laissant dans le flou son caractère paysan, la Ferme de Sarliève porte ainsi une controverse relative à l'autonomie des porteurs de projets. Si la forme de l'« intrapreneuriat agricole » peut susciter des interprétations divergentes du fait de la création d'un rapport de subordination, il ne faut pas oublier que dans le cadre d'une SCIC, la direction est elle-même nommée en grande partie par les salariés-associés, qui au sein de l'assemblée générale, gardent un pouvoir de contrôle sur la gouvernance. Ce statut coopératif semble donc être un bon support pour penser autrement ces relations, et sortir d'un rapport de

subordination conçu comme un rapport d'autorité et de dépendance. Il s'agit d'envisager ce rapport comme un lien de coordination nécessaire à son projet agroécologique.

C'est donc probablement d'un concept remanié de paysan dont il est question, une nouvelle traduction de deux des principes inscrits dans la charte de l'agriculture paysanne de 1998 :

Figure n°13 – Les 6 thèmes structurants du diagnostic d'analyse des fermes au regard du projet d'agriculture paysanne

(Source : FADEAR)



- La répartition et la transmissibilité des terres et des moyens de production : non pas via la propriété individuelle répartie mais par la propriété collective partagée, se traduisant par l'implication de Terre de Liens pour le foncier, et via le capital social de la SCIC pour l'immobilier et les outils ;
- L'autonomie décisionnelle : celle d'un groupe uni et de taille raisonnée plutôt que celle d'individus fonctionnant par solidarité avec leurs égaux. Il s'agit donc de faire appel ici à l'intelligence collective du groupe afin de faciliter simultanément la liberté créatrice, l'écoute de la diversité des voix singulières et la mobilisation de l'entraide. L'autonomie et la responsabilité individuelles sont aussi rendues possible grâce à la multiplicité d'activités au sein d'une même structure.

La représentation du monde agricole que propose la Ferme de Sarliève est aussi à mettre en perspective avec une autre forme récente d'agriculture revendiquant aussi le terme de paysan : les « néopaysans ». Souvent issues du milieu urbain qu'elles quittent, ces personnes cherchent à donner un sens nouveau à leur métier et pensent l'équité dans une relation plus directe avec les consommateurs (Calame, 2016). Mais la quête de sens ne signifie pas obligatoirement la recherche d'une modalité d'emploi nouveau, en devenant par exemple chef d'exploitation ou responsable d'entreprise. Tout en étant dans une forme coopérative sous contrat de travail, basée sur une proposition différente du rapport à l'organisation, cette quête de sens peut se trouver réalisée au travers du seul changement de domaine d'activité. Il existe donc potentiellement un autre vivier de

candidats à l'installation. Cette possibilité et ce mouvement mettent ainsi en valeur une nouvelle façon de penser l'agriculture : elle devient une étape dans une carrière professionnelle (Purseigle, 2017).

Il est à noter que pour s'inscrire comme une étape de carrière, travailler comme non-salarié dans le domaine agricole semble peu attractif du fait d'une protection sociale plus faible et d'une retraite aujourd'hui fondée en partie sur la capitalisation via le foncier et les outils de production. En effet, hors capitalisation, les anciens non-salariés couverts par le régime agricole touchaient une retraite mensuelle moyenne de 804 € en 2019 pour une carrière complète (Source MSA). Ceci s'explique par un taux de cotisation de 21 % alors qu'il est de 27 % pour les salariés, et par le fait que ces cotisations se font sur des revenus nets et non sur des salaires bruts. De plus, les retraites sont calculées sur les quarante dernières années des exploitants et non sur les vingt-cinq meilleures. Il est donc important pour la Ferme de Sarliève de construire sa proposition d'activité professionnelle en cohérence avec les profils et les attentes des acteurs qu'elle attirera.

Afin de mettre en perspective une tendance de profil de la Ferme de Sarliève avec les catégories définies par M. Calame (2016), je propose d'ajouter à son tableau une colonne avec les éléments caractéristiques de la ferme qui semblent en émerger. On retrouve indirectement dans ce tableau les formes d'organisation agricole proposées par B. Hervieu et F. Purseigle (familiale, de firme et de subsistance). Il est à noter que ce tableau met aussi en regard structuration juridique et posture sociologique de l'exploitant.

Figure n°14 – Caractéristiques des modèles agricoles selon M. Calame et de la proposition de Ferme de Sarliève

	Paysan	Agriculteur	Agrimanager	Néopaysan	Ferme de Sarliève ?
Lien social	Famille patrilinéaire avec primogéniture : coopération père-fils aîné	Famille nucléaire : coopération entre les époux	Lien entre sociétaires avec possibilité à court terme de capitalisme familial	Lien territorial diversifié : valeurs écoféministes	Lien entre sociétaires et lien territorial
Rapport à la terre	Rapport patrimonial	Fonds professionnels	Facteur de production, actif	Commun détenu sous une forme mutualiste	Commun détenu sous une forme mutualiste
Lien économique	Solidarité avec les égaux	Solidarité horizontale (coopérative)	Alliance industrielle	Solidarité producteur / consommateur	Solidarité territoriale
Crédit	Pas d'endettement à long terme : endettement à court terme / usure	Développement du crédit d'investissement	Très haut niveau d'endettement rendu possible par la forme sociétaire	Recherche de l'endettement minimal	Equilibre entre capitaux propres et endettement : utilisation de l'économie circulaire, juste nécessaire
Nature du métier	Paysan est un état héréditaire	L'agriculture est un métier	L'agriculture est une industrie	Néopaysan est une activité	L'agriculture est un métier
Calame, 2016					Proposition de réflexion

Le modèle qui semble se dessiner repose sur un lien socio-économique territorial qui se traduit par une ambition de travailler de façon équitable avec les acteurs présents, qu'ils soient en amont ou aval de la filière (solidarité verticale) ou qu'ils soient des partenaires (solidarité horizontale). Le sens et les valeurs, notamment l'autonomie tant personnelle que financière, jouent un rôle important. Leur projet s'inscrit comme un métier qu'ils pourraient exercer dans le cadre d'une trajectoire professionnelle et d'un mode de vie urbain.

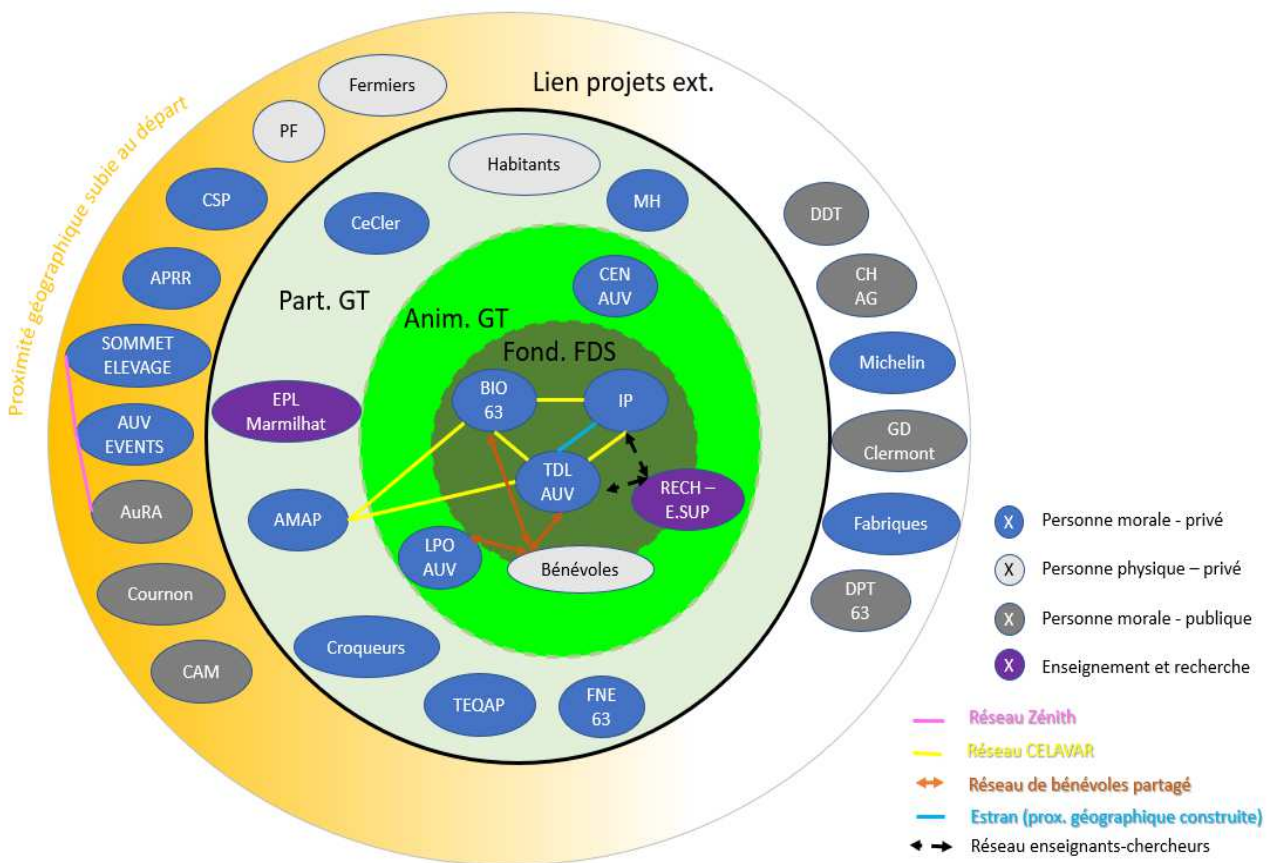
Ainsi, en proposant d'intégrer au sein d'un projet agroécologique diversifié et collectif, des intrapreneurs issus de cultures professionnelles différentes avec un mode de vie très proche du mode de vie urbain, la Ferme de Sarliève propose une nouvelle forme d'accès et d'exercice du métier agricole. Elle met ainsi en lumière l'existence d'un espace que l'agriculture ne s'est pas encore appropriée. Selon la réalisation qui en sera faite dans les années à venir, la ferme pourrait faire émerger un nouveau modèle social agricole.

3.3 Un bureau d'étude citoyen

Le dernier grand écart opéré par le projet Ferme de Sarliève tient à sa démarche élargie à de nouveaux acteurs.

Au-delà des trois associations qui constituent les forces vives à l'origine de la Ferme de Sarliève, celle-ci s'est aussi construite jusqu'à ce jour grâce à la mobilisation de nombreux acteurs du territoire. Cette mobilisation résulte de relations tissées au fur et à mesure du projet. Pour illustrer ces relations, je propose une vue de cette construction relationnelle au travers de la grille de lecture des proximités (Gilly et Torre, 2000 ; Colletis *et al.*, 2001 ; Torre et Rallet, 2005) présentée ci-dessous.

Figure n°15 - Le réseau d'acteurs des projets agroécologiques de la Ferme de Sarliève



Un groupe d'associations porté par ses valeurs et construisant un imaginaire collectif

Pour permettre la construction d'un système agroécologique durable et ancré dans le territoire, il faut intégrer l'ensemble des acteurs, habitants, bénévoles, bénéficiaires, associations, collectivités et voisins directs, et aller au-delà des univers connus des acteurs agricoles. L'ouverture du projet Ferme

de Sarliève à d'autres types d'acteurs apparaît dès lors comme un véritable enjeu. Les trois associations à l'origine du projet jouent un rôle déterminant dans la coordination et la mise en réseau des acteurs sur le territoire pour permettre l'émergence d'un projet véritablement partagé.

Dans leurs rôles habituels, ces trois associations ont pour objectif de promouvoir et d'appuyer des dynamiques d'installation et de transmission agricoles sur le territoire, en mettant à disposition du foncier et des compétences au travers d'informations, de formations et d'accompagnement. La figure n°15 met en évidence les différents liens préalables au projet Ferme de Sarliève. C'est le cas par exemple du réseau CELAVAR Auvergne Rhône-Alpes (Comité d'Etudes et de Liaisons entre Associations à Vocation Agricole et Rurale). Ce réseau (représenté en jaune sur la figure n°15) regroupe de nombreuses organisations parmi lesquelles figurent les trois associations et les AMAP. Le CELAVAR AuRA permet à ses membres d'échanger et de coordonner leurs actions d'animation et de développement des territoires ruraux. Il subit d'ailleurs une forte influence des promoteurs de l'agriculture paysanne et de l'agriculture biologique. Unies dans ce réseau par leurs valeurs et par le partage d'un même référentiel, les trois associations travaillent déjà conjointement dans le cadre de leurs missions. Ces logiques de similitude liée à leurs idées communes, et d'appartenance à ce réseau sont renforcées entre Terre de Liens Auvergne et Îlots Paysans par le choix de s'inscrire tous deux dans l'Estran (en bleu sur la figure), qui est un tiers lieu associatif. Cette proximité géographique très forte, recherchée et construite permet aussi de conserver le lien dans les moments de doutes ou d'incertitudes, comme lors des questionnements sur la place du test agricole dans le projet. Les rencontres régulières, souvent fortuites, et les discussions informelles qui y sont attachées jouent d'ailleurs un rôle clé : en renforçant le sentiment d'appartenance et le décloisonnement, elles permettent le dénouement des difficultés et une meilleure expression des attentes réciproques. Ce collectif formé par les trois associations représente le cœur de la gouvernance de Ferme de Sarliève. En dehors de ces liens, il existe également des relations entre ces associations par le biais de leurs adhérents et bénévoles qui s'inscrivent pour certains dans plusieurs de ces organisations. C'est notamment le cas d'enseignants-chercheurs issus de différents organismes qui choisissent d'assumer les fonctions d'administrateurs de ces associations. Ainsi, ce sont plusieurs strates de réseaux qui se croisent et qui forment un maillage solide au cœur du projet. La cohérence de ce maillage a été établie à plusieurs reprises, notamment lors des « journées des imaginaires » ou lors des échanges en conseil d'administration. Lors de ces temps collectifs, la convergence des idées qui émergent se fait assez naturellement.

Ce groupe de personnes que nous venons d'évoquer jouent ainsi le rôle d'acteur central du projet, animant des rencontres et ateliers auxquelles sont invités les autres acteurs. En dehors des relations

créées avec ce projet, ces acteurs agricoles, environnementaux et/ou sociaux avaient très peu de contact entre eux ou ne se connaissaient pas du fait de la diversité de leurs intérêts et de leur lien au territoire.

Une diversité d'intérêts et de liens au territoire

D'un point de vue sociologique et environnemental, la plaine agricole de Sarliève Sud est un espace intéressant car, comme l'attestent des habitants du territoire, il s'agit d'un espace « oublié », qui « n'existe pas ». En effet, peu de personnes s'y rendent. « Tout le monde le voit et personne ne le regarde », « il n'y a rien ». Investir le lieu pour le faire exister à nouveau est donc un enjeu qui se révèle par le succès de l'appel à l'action par la Ferme de Sarliève.

Cette participation à l'action est tout d'abord celle des acteurs les plus proches, dans les communes concernées comme Cournon d'Auvergne ou Pérignat-lès-Sarliève. Ils ont été nombreux à s'inscrire lors des chantiers de plantation notamment.

Un exemple intéressant d'acteur est l'association TEQAP : Transition Énergétique au Quotidien À Pérignat. L'objet de cette association est de réduire l'impact écologique de chacun par des actions de terrain et de la pédagogie. Par exemple, elle organise un pédibus au sein de la commune : sorte de ramassage scolaire qui fonctionne comme les lignes de transports en commun classiques avec un horaire et des lieux de ramassage, mais dont le circuit s'effectue à pied. Il s'agit donc d'actions très locales qui établissent un lien fort avec le territoire.

Autre échelle, autre objectif, l'association CeCler a pour mission d'accueillir, d'héberger et d'accompagner des personnes en situation d'urgence, afin de les inscrire dans un processus de retour à l'autonomie et à la vie active. Cette mission est réalisée au travers d'actions et de chantiers concrets, tel le recyclage de différents objets pour leur donner une nouvelle vie. À cette échelle régionale, se retrouvent aussi des acteurs tels les antennes auvergnates du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) ou la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), qui envisagent ces actions d'un point de vue plus général pour le bénéfice écologique.

Ainsi, les associations peuvent s'inscrire dans des stratégies à différentes échelles : de communale à régionale. Cela permet de comprendre qu'il existe une diversité d'intérêts des acteurs à participer à des dynamiques telles que les démarches agroécologiques qui se développent tant au niveau de leur territoire en général, qu'à celui de la ferme en particulier. À cet égard, leur positionnement et leur lien au territoire sont des facteurs déterminants pour comprendre leur implication.

Impulser une dynamique par la mise en place d'actions collectives et de projets

Comme le montre la figure n°15, les acteurs qui y figurent occupent des places qui diffèrent selon leur engagement dans le projet et selon la façon dont ils interagissent.

Le cercle d'animation des groupes de travail (en vert vif) se dessine autour de la gouvernance du projet, au sein duquel on retrouve des associations environnementales et des bénévoles. Leur participation constante aux réunions de travail et à l'animation des chantiers constitue un marqueur de leur implication. Du fait de leurs parcours professionnels variés, présents ou passés, ces acteurs apportent leurs compétences de naturalistes, paysagistes ou agriculteurs, qui leur confèrent une grande légitimité. De plus, ils disposent d'un réseau de relations avec les autres professionnels de l'aménagement et les collectivités territoriales. Ce savoir-faire est une ressource très précieuse, qui activée dans le cadre du projet, permet de construire des solutions de grande qualité. Il s'agit donc d'un véritable travail de bureau d'études, d'ingénierie technique à la disposition de la ferme. L'animation de cette équipe est toutefois liée à une volonté individuelle qui doit être entretenue par l'intérêt portée au projet et qui doit être conciliée avec les disponibilités de chacun. Il s'agit bien ici de bénévoles décidant d'engager leur temps par choix. Chacun participe pour des raisons qui lui sont propres, qu'elles soient liées :

- à l'opportunité expérimentale que représente un projet de cette envergure ;
- aux finalités faisant échos à leurs propres valeurs ;
- à la possibilité de s'inscrire dans un collectif ou une dynamique sociale ;
- au souhait profond de voir une terre oubliée se transformer en une œuvre commune pour le bien de tous.

Comme ces raisons sont variées et même si les valeurs sont partagées au sein du groupe, il reste néanmoins des sensibilités différentes. Il y a donc nécessité d'animer un débat qui permette de coconstruire une solution originale et consensuelle qui tienne compte des positions de chacun et qui essaye de satisfaire tous les intervenants. A cet égard, le débriefing qui a suivi la plantation de la première haie a été très instructif. Il a montré que, pour un même élément, la vision des choses peut être totalement opposée au sein du groupe. Par exemple, le côté brouillon, un peu chaotique de l'implantation de certains arbres laissée à la discrétion des bénévoles apparaît pour certains comme un problème d'organisation, pour d'autres il semble quelque chose de tout à fait intéressant, pouvant d'une certaine façon représenter le processus « naturel » des choses. C'est donc un premier cercle,

fort d'une perception commune des enjeux et enrichi de ses différences, qui compose ce « bureau d'étude citoyen » animé par la construction d'un projet singulier.

Le second cercle représenté en gris est constitué des participants aux ateliers qui s'investissent ponctuellement et fournissent l'énergie nécessaire à la réalisation des plans préparés par le « bureau d'étude citoyen ». Par cette action concrète, ils s'approprient la plaine de Sarliève et créent un lien avec elle. Lors de ces actions de terrain et par la participation aux échanges sur l'avancement du projet, ils s'identifient au projet et permettent d'en diffuser à nouveau les finalités plus largement.

Dans ces deux premiers cercles, il convient de souligner qu'il n'y a pas de dissonance. Les constats liés à l'agriculture, à l'environnement et au paysage font l'unanimité et les valeurs sont partagées. Cela permet d'affirmer qu'une proximité organisée existe selon les logiques de similitude et d'appartenance. En effet, l'identification et la description des problèmes sont partagées entre les acteurs qui s'engagent ensemble dans l'action.

C'est le bureau d'études citoyen qui identifie les projets et les propose à un troisième cercle d'acteurs. Souvent issue d'une proximité géographique subie au départ comme avec ses voisins directs (l'entreprise CSP, le Zénith, la société d'autoroute APRR, les autres fermiers et propriétaires fonciers), la relation a été initiée par deux voies :

- Soit par une prise de contact directe pour répondre à un besoin identifié ;
- Soit par la proposition d'un travail collectif opéré par les collectivités. Le Grand Clermont a lancé le plan paysage et la ville de Cournon d'Auvergne a organisé une rencontre régulière des porteurs de projet dans le cadre de l'aménagement de la plaine de Sarliève Sud. Les collectivités locales permettent ainsi l'activation de la proximité géographique qui mène ses acteurs qui ne se connaissaient pas auparavant à faire des propositions de collaborations bi ou multilatérales.

Au sein de ces collectifs de voisins animés par les collectivités locales, se retrouve aussi la question de la construction des compromis, que nécessite l'aménagement à plusieurs d'un même espace contraint : les découpages fonciers ne sont pas toujours compatibles avec tous les projets et notamment avec leurs besoins techniques, comme le passage des voies de mobilité ou des réseaux. Cette proximité organisée par les collectivités peut ainsi révéler les aspects positifs et négatifs de la proximité géographique : potentielles synergies et bénéfices communs ou conflits à arbitrer.

La Ferme de Sarliève organise ainsi son action à plusieurs niveaux. Réuni autour de ses associations fondatrices, un bureau d'études citoyen s'est constitué lors de la mise en place d'études et d'actions collectives sur différentes thématiques : activités agricoles, renaturation et paysage, partenariats de recherche... Habituellement soutenue par des professionnels directement ou indirectement mobilisés sous contrat, la matrice disciplinaire de ce bureau d'études est assurée par des bénévoles et des associations librement engagées. Ainsi, cette participation à la conception du projet de personnes indépendantes forme une nouvelle manière de poser et d'entreprendre la résolution d'un problème agroécologique.

4) QUELS IMPACTS SUR LE PROJET STRATEGIQUE DE TERRE DE LIENS AUVERGNE ?

Se lancer dans un projet d'activité agroécologique, tel que celui de Ferme de Sarliève, ne constitue pas un axe de travail, en tant que tel, défini dans la stratégie actuelle de Terre de Liens Auvergne. Mais ce projet rassemble plusieurs éléments. Cette stratégie, décidée en 2018, se décomposait en 5 axes énoncés en ces termes :

- « Axe n°1 : Favoriser l'installation et la transmission » ;
- « Axe n°2 : Mobilisation citoyenne » ;
- « Axe n°3 : Débat public » ;
- « Axe n°4 : Agir avec les collectivités » ;
- « Axe n°5 : Vie associative ».

Un travail au sein de l'association territoriale de Terre de Liens est en cours afin de mettre à jour le plan stratégique en 2021. Cette révision est conduite sur la base d'une réflexion initiale dont le thème est « Imaginez votre territoire de vie à 20 ans, suite à l'action de Terre de Liens ». Les contributions de chaque participant ont été rassemblées dans un document « Cap à long terme ». Trois objectifs s'en dégagent :

- « Plaidoyer et mobilisation citoyenne au cœur de notre action » ;
- « Des solutions de portage collectif, citoyen et solidaire du foncier, plus proches du local et diversifiées » ;
- « Des fermes à dimensions expérimentales et démonstratives, en réseau, et qui rayonnent aux cœur des territoires » .

Ces trois objectifs ont conduit Terre de Liens Auvergne à reformuler les cinq axes en gardant la même orientation et en demeurant en cohérence avec les axes de la fédération nationale :

- « Faire face au défi de l'installation et de la transmission agricole » ;
- « Changer d'échelle par l'accompagnement des collectivités et territoires » ;
- « Peser du local au national, par le plaidoyer et la mobilisation citoyenne » ;
- « Consolider et animer le réseau Terre de Liens ».

Il est intéressant de noter que l'engagement dans le projet Ferme de Sarliève, se situant hors du cadre stratégique défini par l'association, marque un changement guidé plus par l'action concrète que par la réflexion stratégique. Cet engagement dans l'action « hors cadre » interroge la stratégie, qui évolue alors en conséquence. Habituellement, la réflexion suit un processus en plusieurs étapes: partant d'un état des lieux de la situation présente, on analyse les écarts avec la situation recherchée, on étudie les opportunités et on les sélectionne (choix stratégiques), puis on définit un plan de travail (choix tactiques).

En réalisant l'exercice d'état des lieux au regard des grands écarts, c'est-à-dire des changements de paradigmes potentiels mis en lumière par le projet Ferme de Sarliève dans le chapitre précédent, on peut alors se poser les questions suivantes :

- 1) Quelle place pour l'ingénierie agroécologique au sein de Terre de Liens ?
- 2) Quelle place pour d'autres partenaires non agricoles dans son projet stratégique ?
- 3) Est-ce que Terre de Liens peut réussir son projet sans faire appel à de nouveaux candidats à l'installation ?

La question de l'ingénierie agroécologique figure à l'ordre du jour de discussions au sein du mouvement, au travers du thème de la biodiversité. En effet, la fondation a lancé, en mai 2021, le recrutement d'un responsable de la coordination de la biodiversité sur les fermes. Par ailleurs, un groupe de travail «Vers une démarche idéale pour la biodiversité à Terre de Liens » est animé par une coordinatrice chargée d'analyser la façon dont ce thème pourrait être traité à l'échelle du mouvement. La place de la biodiversité au sein d'une ferme peut en effet s'envisager à plusieurs niveaux : au niveau de la caractérisation de la qualité du foncier, à celui des services rendus par la nature aux fermiers, et à celui d'un intérêt plus général. Il est important de constater que cela révèle d'autres contraintes qui vont s'imposer au fermier, au-delà du bail rural environnemental qui est déjà considéré par certains comme intrusif vis-à-vis de l'autonomie du paysan. De plus, la réalisation des inventaires et suivis est complexe et les conclusions peuvent même apparaître incertaines : les causes de changement sont nombreuses et difficiles à appréhender surtout dans leurs interactions.

Cette place de la biodiversité et plus généralement de l'ingénierie agroécologique peut aussi être envisagée comme la place que Terre de Liens pourrait attribuer dans son projet stratégique à des nouveaux partenaires non-agricoles, extérieurs à des réseaux tels que ceux du CELAVAR ou InPACT. S'il existe quelques liens au niveau national avec le CEN ou la LPO par exemple, ceux-ci ne se

traduisent pas directement dans des relations opérationnelles à l'échelon local. A cette échelle, il s'agit plutôt d'un lien de fait, établi par des personnes qui s'inscrivent personnellement et en même temps dans ces différents mouvements. Le projet Ferme de Sarliève met en valeur les bénéfices communs qui pourraient être le fruit d'une stratégie commune pensée entre ces acteurs territoriaux. Le programme national d'action « France, terre de pollinisateurs » est un exemple d'initiative qui pourrait permettre la construction durable d'une telle coopération.

La dernière question est celle du lien, qui doit être fait entre la préservation des terres agricoles et le candidat à l'installation. Voici la vocation présentée par la fédération : « Préserver les terres agricoles sur le long terme PAR des installations agroécologiques avec la participation des citoyens ». Le mot « par » a été volontairement mis en valeur car il est central : il définit que le moyen de cette préservation est l'installation. Il est d'ailleurs intéressant de noter que dans les mises à jour des projets stratégiques, l'acquisition par des outils tels que les GFA est maintenant un potentiel identifié. C'est d'ailleurs une pratique déjà courante en Bretagne par exemple. Être propriétaire en tant que tel ne semble pas être la finalité du mouvement. Cela confie donc au candidat à l'installation, au futur fermier, un rôle essentiel dans le processus de préservation des terres. C'est une place importante que ce fermier devrait occuper dans le projet stratégique de Terre de Liens. D'autant plus qu'il semble être actuellement le facteur manquant dans l'équation de la réussite : pour illustrer le phénomène, au niveau national en 2019, 13 406 chefs d'exploitation se sont installés, soit 519 de moins qu'en 2018 (baisse de 3,7 %). Cette diminution succède à une précédente de 2,8 % en 2018 (Source : MSA). Et cette tendance se retrouve aussi sur une période plus longue : ils étaient environ 21 000 à s'installer en 1997. Aujourd'hui, pour répondre à l'installation, Terre de Liens s'inscrit dans les réseaux tels que le CELAVAR, InPACT, les CIAP... Mais il est ici question d'accompagnement à l'installation s'adressant aux candidats « traditionnels » de l'agriculture.

Or, au travers de sa proposition de portage d'activité, le projet Ferme de Sarliève semble ouvrir une nouvelle perspective : celle de l'intrapreneur agricole, de l'ingénieur ou du technicien paysan, celle d'un modèle social où le travail sous contrat de coopérateur n'est pas antinomique à la condition paysanne. En effet, le contrat de salarié peut aussi libérer l'action en évacuant certains doutes liés à la situation, par le lien qu'il crée avec le collectif de la ferme et la confiance qui est donnée. Je tiens à souligner ici que le chef d'entreprise est lui aussi engagé par contrat : le contrat commercial avec les tiers qui l'oblige à tenir ses engagements quant aux résultats. L'importance de ce contrat commercial est à mettre en perspective avec son autonomie décisionnelle. Contrat commercial ou

contrat de salarié : l'enjeu de l'autonomie décisionnelle et de la liberté est-il vraiment porté par la formule contractuelle ?

Cette question est aussi à reformuler au regard des chiffres de l'installation agricole : l'ensemble des personnes qui pourraient désirer s'inscrire dans l'agriculture, souhaitent-elles être chefs d'entreprise, liées à long terme à cette activité ? La liberté de l'individu n'est-elle pas celle de pouvoir changer de domaine d'activité, et s'il le désire, de se construire un itinéraire professionnel varié ? N'est-ce pas souhaitable quand certaines activités nécessitent un engagement physique difficile à fournir sur une longue période ? Plus que le renouvellement des générations, il s'agit ici du renouvellement des acteurs de l'agriculture.

Pour réussir son projet, Terre de Liens pourrait ainsi s'interroger sur la façon de mobiliser de nouvelles forces vives, dont les attentes sont peut-être encore étrangères à la culture agricole. Cela pourrait se faire au travers de nouveaux réseaux d'acteurs, par de nouveaux partenariats ou en proposant un modèle « clé en main » construit au travers d'expérimentations telles que le projet Ferme de Sarliève. Ce type de projet met aussi en valeur le rôle important des collectivités : par leur engagement au capital social de la SCIC, l'entreprise pouvant se définir comme relevant d'intérêt général, elles s'inscriraient dans l'action de leur territoire sans toutefois remettre en question la liberté entrepreneuriale et l'équilibre du marché local.

Le mouvement Terre de Liens dispose de plusieurs choix pour atteindre sa finalité dont la proposition suivante :

- Encourager certaines activités comme l'acquisition des GFA citoyens par exemple, pour pouvoir s'engager sur la recherche de nouveaux candidats à l'installation afin de répondre à l'équilibre avec les terres disponibles.

La stratégie déployée par Terre de Liens pourrait participer à l'attractivité de l'agriculture, lui permettre de chercher à se procurer des avantages concurrentiels. L'objectif de l'agriculture consisterait à se distinguer des autres domaines d'activités (industrie et services par exemple) pour faire aussi bien qu'eux sur certains points (conditions de travail) et mieux sur d'autres (sens et cadre de vie).

Les stratégies pouvant être engagées à cette fin seraient les suivantes :

- La stratégie d'innovation, qui consisterait à proposer un nouveau contrat socio-économique agricole basé sur les biens communs et la solidarité territoriale;
- La stratégie de différenciation, qui communiquerait en insistant sur ses forces, à savoir le sens et la perspective d'emploi;
- Les stratégies de coopération, qui font élargir ses réseaux pour dégager de nouvelles opportunités partenariales, en essayant de relier des mondes professionnels différents.

Pour passer à une échelle plus grande et faire levier, le mouvement Terre de Liens aurait intérêt à partager ses facteurs de réussite en les rendant facilement reproductibles.

Finalement, comme évoqué dans le « cap à long terme » par certains participants, la capacité nouvelle et naturelle de l'agriculture à attirer des candidats à l'installation agroécologique sur des terres devenues « bien commun » ne serait-elle pas le facteur de réalisation du projet de Terre de Liens, réalisant ainsi le dessein du mouvement?

CONCLUSION

C'est avec cette question que j'ai lancé la réflexion qui s'achève ici : en participant avec son réseau de partenaires à l'ingénierie agroécologique d'un projet de ferme périurbaine, l'association Terre de Liens Auvergne peut-elle impulser de nouvelles formes de développement agricole ?

Au travers de la présentation du contexte de la plaine de Sarliève et de la façon dont est envisagée l'agriculture, j'ai commencé à répondre à cette question en montrant que l'ingénierie agroécologique de la Ferme de Sarliève est représentative des enjeux agricoles actuels. En effet, concentrant dans un espace unique un nombre importants de problèmes environnementaux, patrimoniaux et d'espaces de vie, cette plaine est un lieu prégnant des défis à relever.

Partant de cet espace singulier, au centre des attentions, le projet Ferme de Sarliève tente de relever ces défis en proposant des changements profonds dans la façon de réaliser l'activité agricole. Agroécologie participative et nouveau modèle d'exercice de l'activité agricole en sont les caractéristiques expérimentales fortes. Ce projet en cours d'émergence à l'heure de conclure ce mémoire, aura déjà commencé à dessiner une potentielle nouvelle voie, de nouveaux repères qu'il sera intéressant de suivre pour en comprendre les effets sur l'écosystème agricole, beaucoup d'acteurs regardant aujourd'hui ce projet avec curiosité.

Ces changements ne sont pas neutres et montrent déjà leurs influences sur Terre de Liens. Cet engagement de Terre de Liens Auvergne dans le projet Ferme de Sarliève constituera-t-il une référence que d'autres associations territoriales du mouvement souhaitent reproduire ? Afin d'être en mesure de continuer de répondre aux enjeux agricoles, l'expérimentation de nouveaux modèles d'activité agricole succèdera-t-elle à celle de nouveaux modèles de portage du foncier comme cœur d'innovation de Terre de Liens ? Sans pour autant changer sa vocation à court terme et en renforçant même ses valeurs et son réseau de partenaires, ces changements ouvrent un nouveau champ des possibles pour aider l'agriculture à reconquérir son territoire : celui d'une place renouvelée dans la société.

A l'heure où de nombreuses personnes cherchent à retrouver du sens dans leur activité professionnelle ainsi qu'un retour aux valeurs du sensible, l'agriculture a de nombreux atouts à faire valoir. Cela doit être mis en perspective avec les nombreuses initiatives qui voient le jour, comme la

Ceinture Verte ou Hectar, issues des acteurs du numérique. Tout en créant un débat au sein des milieux agricoles traditionnels, ces propositions essaient de répondre aux enjeux selon leur perception et avec leur mode de fonctionnement. Mais l'agriculture paysanne et écologique doit aussi trouver sa propre voie pour reconstruire un modèle socio-économique robuste lui permettant de devenir une force d'attraction professionnelle à grande échelle. Les questions des financements de la gestion et de l'animation du collectif, et de la rotation de l'emploi en sont les points saillants. Comment, dans une activité dépendant encore largement des aides publiques, peut-on trouver un nouvel équilibre économique plus exigeant en ressources ? Comment ouvrir le champ des possibles dans le recrutement de nouveaux paysans sans s'inscrire dans une rotation trop fréquente des emplois et sans compromettre la pérennité des savoirs acquis, ces savoirs étant d'autant plus complexes qu'ils nécessitent une constante adaptation aux changements ?

BIBLIOGRAPHIE

Belley A., 1989. « Opportunités d'affaires : objet négligé de la recherche sur la création d'entreprises », Revue PMO, vol. 4, n° 1, p. 24-33

Brunet R., 1980. La composition des modèles dans l'analyse spatiale . In: Espace géographique, tome 9, n°4, pp. 253-265; doi : <https://doi.org/10.3406/spgeo.1980.3572> ; https://www.persee.fr/doc/spgeo_0046-2497_1980_num_9_4_3572

Calame M., 2016. Comprendre l'agroécologie : Origines, principes et politiques, Éditions Charles Léopold Mayer, ISBN 978-2-84377-202-3

Colletis-Wahl K., Pecqueur B., (2001), "Territories, Development and Specific Resources : what analytical framework," Regional Studies, 35.5, 449-459

De Schutter O., 2010. Report Submitted by the Special Rapporteur on the Right to Food. General Assembly, United Nations. 21 p.

De Wever P., Finney S., 2016. Anthropocène : sujet géologique ou sociétal ? Le Monde, https://www.lemonde.fr/sciences/article/2016/09/12/anthropocene-sujet-geologique-ou-societal_4996574_1650684.html

Deberge Y., Heppe M., 2020. Gergovie. Le Camp de César. Archéologia, Editions Faton, 2020, Notre-Dame, un an après, 590, pp.18.

Fayolle A., 2017. « Chapitre 8. Intraprendre ou entreprendre dans une organisation », dans : , Entrepreneuriat. Théories et pratiques, Applications pour apprendre à entreprendre, sous la direction de Fayolle Alain. Paris, Dunod, « Management Sup », p. 229-247. URL : <https://www.cairn.info/entrepreneuriat--9782100765072-page-229.htm>

Fleury A., 2006. Quelle ingénierie pour l'agriculture de la ville durable ? EDP Sciences, « Natures Sciences Sociétés », pages 399 à 406, ISSN 1240-1307, <https://www.cairn.info/revue-natures-sciences-societes-2006-4-page-399.htm>

Francis C., Lieblein G., Gliessman S., Breland T.A., Creamer N., Harwood R., Saolomonsson L., Helenius J., Rickerl D., Salvador R., Wiedenhoef M., Simmons S., Allen P., Altieri M., Flora C., Poincelot R., 2003. Agroecology: the ecology of food systems. J. Sustain. Agric., 22, 99-118" Gilly J-P., Torre A., (dir.), (2000), Dynamiques de proximité, L'Harmattan, Paris.

Gliessman S., 1990. Agroecology. Researching the ecological basis for sustainable agriculture, Ecological Studies Series 78 : 3-10.

Guillot G., 2021. La garance tinctoriale ressurgit du passé de Sarliève; <https://www.zoom-nature.fr/la-garance-tinctoriale-ressurgit-du-passe-a-sarlieve/>

Hervieu B., Purseigle F., 2011. « Des agricultures avec des agriculteurs, une nécessité pour l'Europe », Revue Projet, 2011/2 (n° 321), p. 60-69. DOI : 10.3917/pro.321.0060. URL : <https://www.cairn.info/revue-projet-2011-2-page-60.htm>

Hervieu B., Purseigle F., 2013. Sociologie des mondes agricoles, Paris, Armand Colin, coll. « U », 320 p.

Lefebvre F., 2010, « Repères démographiques. Les mondes agricoles et leur entrée en minorité » dans B. Hervieu, N. Mayer, P. Muller, F. Purseigle, J. Rémy (dir.), Les mondes agricoles en politique. De la fin des paysans au retour de la question agricole, Paris, Presses de Sciences Po, p. 415-420

Lescourret F., Dutoit T., Rey F., Côte F., Hamelin M., 2016. Agroecological engineering ; éditions Springer

Lévêque C., 2017. La biodiversité avec ou sans l'homme ? Réflexions d'un écologue sur la protection de la nature en France; éditions Quae

MinesParisTech, 2016.

https://controverses.minesparis.psl.eu/public/promo16/promo16_G3/www.controverses-minesparistech-1.fr/groupe3/test-1/parcours/questions-dactualite-sur-lanthropocene/lanthropocene-doit-elle-figurer-sur-lechelle-des-temps-geologiques/index.html

Ponisio LC, M'Gonigle LK, Mace KC, Palomino J, de Valpine P, Kremen C., 2014. Diversification practices reduce organic to conventional yield gap. Proc. R. Soc. B 282:20141396, <http://dx.doi.org/10.1098/rspb.2014.1396>

Pradel M., 2011. Les analyses du cycle de vie dans le domaine agricole, Sciences Eaux & Territoires, INRAE, 2011, p. 4 - p. 7.

"Prost B., 1994. L'agriculture périurbaine : analyse d'une marginalité (Suburban agriculture : analysis of a marginal phenomenon) ; In: Bulletin de l'Association de géographes français, 71e année, les agricultures périurbaines, pp. 144-151; doi : <https://doi.org/10.3406/bagf.1994.1728> ; https://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_1994_num_71_2_1728

Purseigle F., 2017. Revue DIS-LEUR, propos recueillis par Olivier SCHLAMA, <https://dis-leur.fr/sociologue-phenomene-repond-a-vraie-demande/>

Shapero A., 1975. The displaced, uncomfortable entrepreneur. Psychology Today, Vol. 9, n° 6.

Torre A., Rallet A., (2005), "Proximity and localization", Regional Studies, vol. 39, n° 1, p. 47-60

Trément F., Argant J., Bréhéret J., Cabanis M., Dousteysier B., Fourmont A., Fournier G., Liabeuf R., Loison G., López Sáez J., Macaire J., Marinval P., Mennessier-Jouannet C., Milcent P., Duprat B., Rialland Y., Vernet G., Fauduet I., Odenhardt-Donvez I., 2007. Un ancien lac au pied de l'oppidum de Gergovie (Puy-de-Dôme) : interactions sociétés-milieus dans le bassin de Sarliève à l'Holocène. In: Gallia, tome 64, 2007. pp. 289-351; doi : <https://doi.org/10.3406/galia.2007.3314>; https://www.persee.fr/doc/galia_0016-4119_2007_num_64_1_3314

Van der Werf, H.M.G., Trydeman Knudsen, M., Cederberg, C., 2020. Towards better representation of organic agriculture in life cycle assessment. Nature Sustainability, doi: 10.1038/s41893-020-0489-6

Vinck D., 2014. « Pratiques d'ingénierie », Revue d'anthropologie des connaissances, n°8

Wezel A., Bellon S., Doré T., Francis C., Vallod D., 2009. Agroecology as a science, a movement and a practice. A review. *Agron. Sust. Dev.*, 29, 503-515

Wezel A., Casagrande M., Celette F., Vian J.-F., Ferrer A., Peigné J. , 2014. Agroecological practices for sustainable agriculture. *Agronomy for Sustainable Development*, n° 34, pp. 1-20.

Wezel, A., Herren, B.G., Kerr, R.B. et al., 2020. Agroecological principles and elements and their implications for transitioning to sustainable food systems. A review. *Agron. Sustain. Dev.* 40, 40. <https://doi.org/10.1007/s13593-020-00646-z>

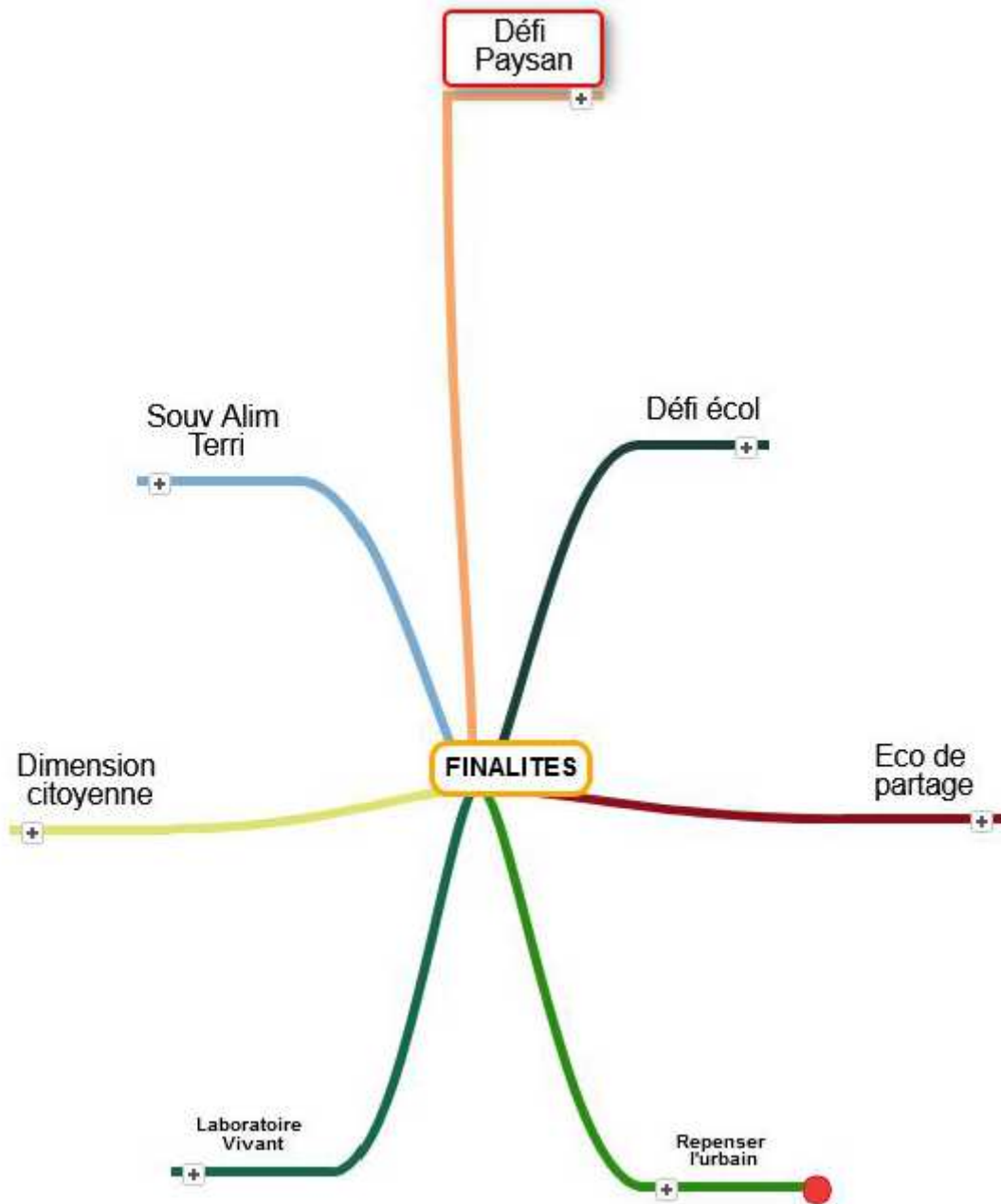
TABLEAU DES FIGURES

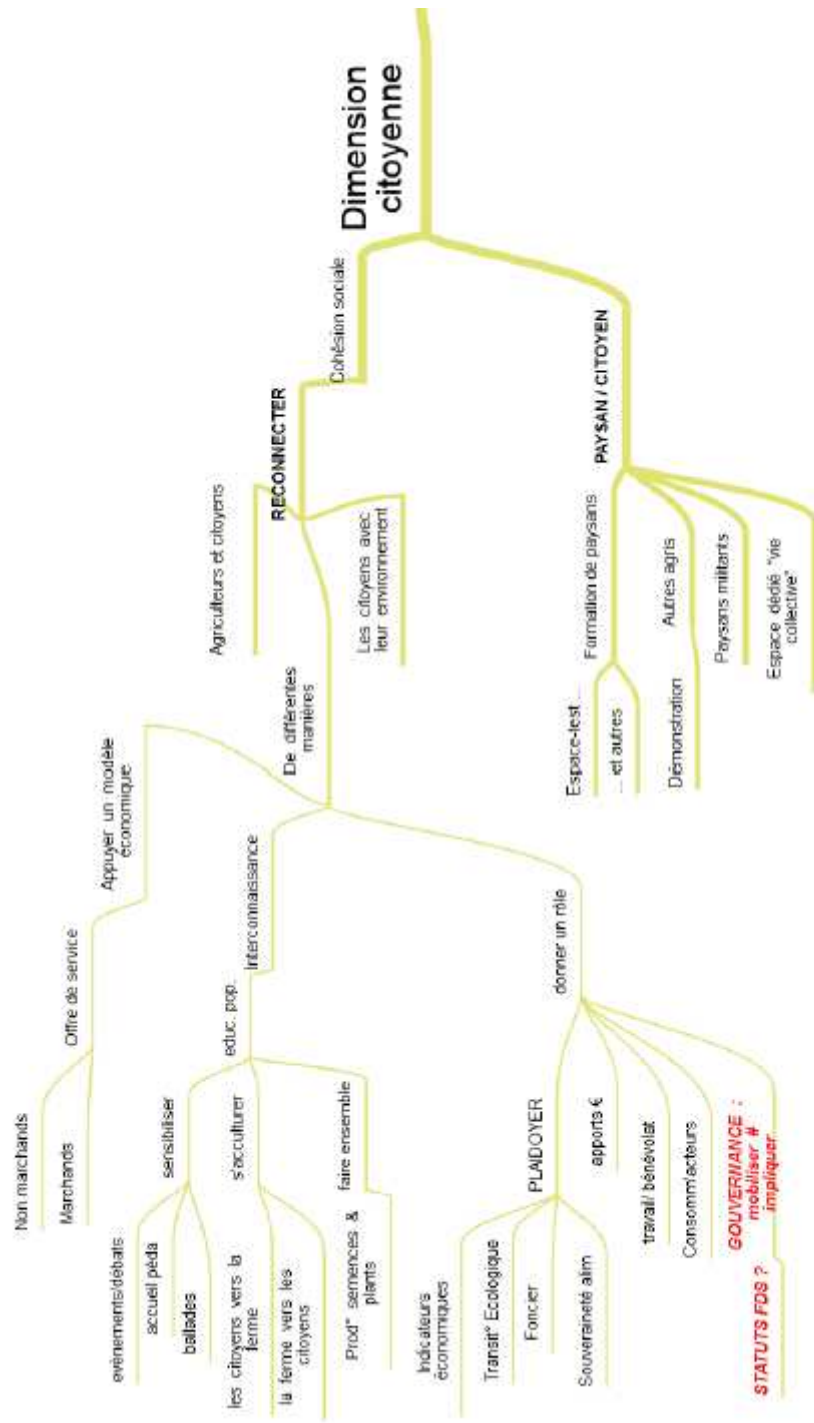
Figure n°	Titre	Page
1	Évolution de la typologie des fermes de Terre de Liens Auvergne	15
2	Collecte annuelle de la foncière Terre de Liens en millions d'€	16
3	Les composantes de l'agroécologie	18
4	L'ingénierie agroécologique	21
5	Carte positionnant la plaine de Sarliève Sud dans le territoire clermontois	22
6	Plan de la plaine de Sarliève dressé en 1678 par le peintre G. Duclos	24
7	Les travaux de Gergovie d'après les fouilles de M. Stoffel	28
8	Les pressions multiples sur la plaine de Sarliève Sud	29
9	L'agriculture dans le Puy-de-Dôme	31
10	Les enjeux et paradigmes de l'agriculture conventionnelle et de l'agroécologie	34
11	L'événement entrepreneurial de la Ferme de Sarliève	38
12	La Ferme de Sarliève au croisement des formes d'organisation sociale et économique du travail en agriculture proposées par Hervieu et Purseigle	41
13	Les 6 thèmes structurants du diagnostic d'analyse des fermes au regard du projet d'agriculture paysanne	43
14	Caractéristiques des modèles agricoles selon M. Calame et de la proposition de Ferme de Sarliève	45
15	Le réseau d'acteurs des projets agroécologiques de la Ferme de Sarliève	46

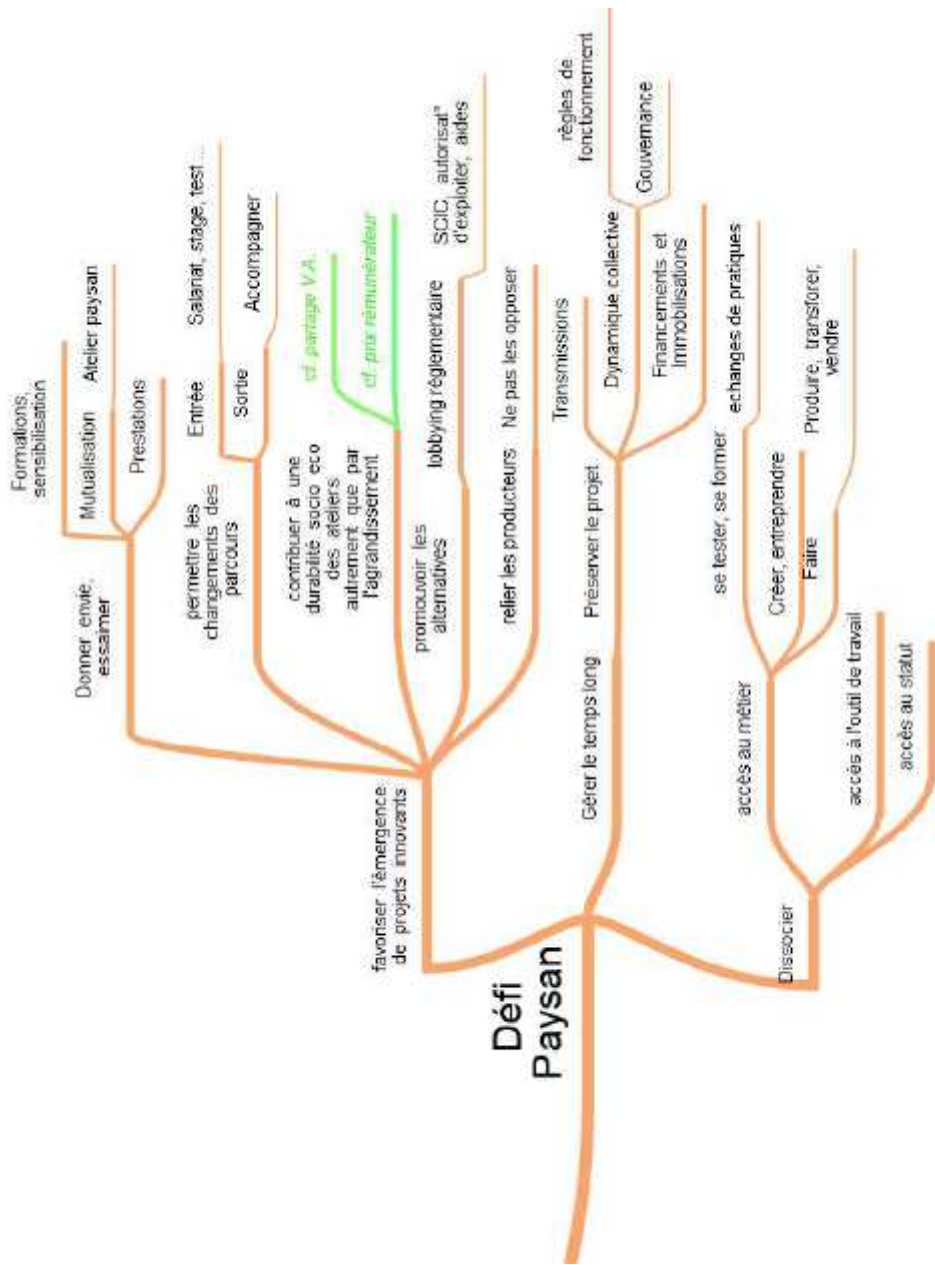
ANNEXES

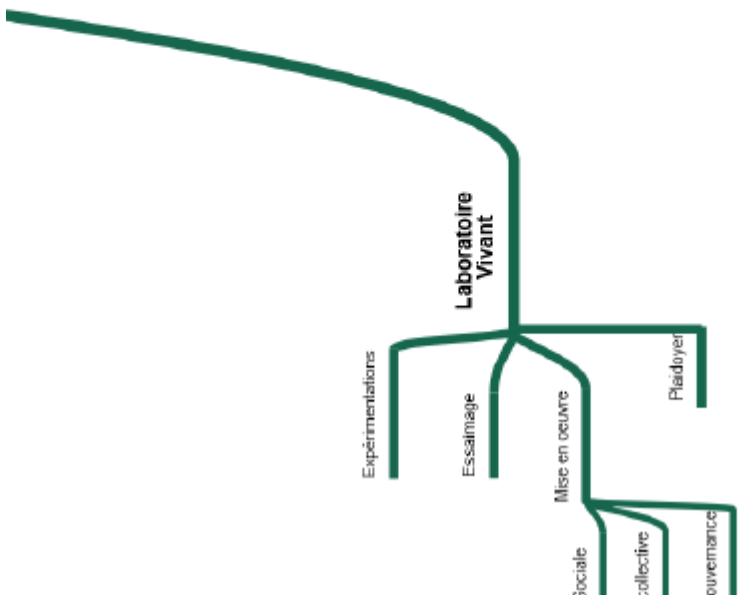
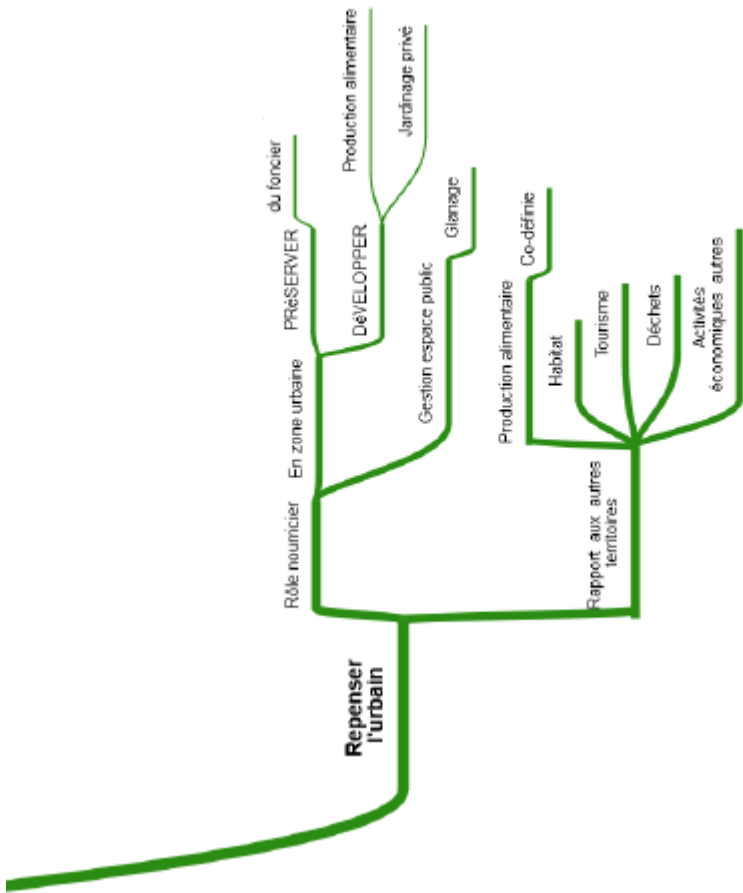
Annexe n°	Titre	Page
1	Finalités du projet Ferme de Sarliève (carte mentale)	64
2	PLU de la plaine de Sarliève	71
3	Extrait de la planche n°9 du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation clermontois	72
4	Carte des cours d'eau de la plaine de Sarliève	73
5	Plan de la plaine avec le nom des parcelles	74
6	Liste des inventaires réalisés (biodiversité et habitats)	75
7	Extrait du dossier PIG A75	76
8	Périmètre retenu pour le classement du plateau de Gergovie et des sites arvernes	77
9	Sarliève 2040 - dessin de Florine	78

Annexe n°1 : Finalités du projet Ferme de Sarliève (carte mentale)





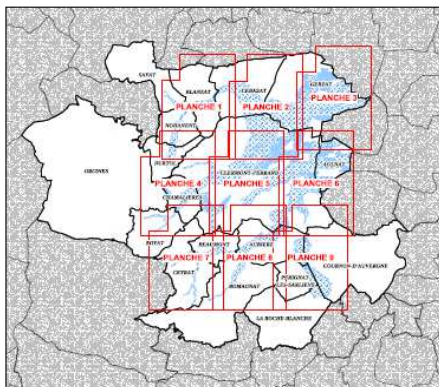




Annexe n°3 : Extrait de la planche n°9 du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation clermontois



PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES D'INONDATION (PPRNPi) DE L'AGGLOMERATION CLERMOTOISE



LEGENDE

- Limites de commune
- Parcelles (source cadastre DG-FIP 2015)
- Bâtiments (source cadastre DG-FIP 2015)

- Zones inondables pour un événement d'occurrence millénaire
- Zones inondables pour un événement d'occurrence centennale

B
se reporter au zonage A



Système de projection : Système français Méridien de Paris, RGF93, EPSG 2154

© DG-FIP© 2015
© IGN-BD PARCELLAIRE© 2010

Elaboration cartographique : DDT 63 / SPAR
Date de réalisation : vendredi 1er juillet 2016

<p>Zonage réglementaire Zonage B - Planche 9 Echelle : 1/5000</p>	<p>Annexé à l'arrêté préfectoral n° 16-01593</p> <p><i>La Préfète</i> Danièle POCCHE-MONTASSON</p>
<p>Dossier d'approbation</p>	

Annexe n°4 : Carte des cours d'eau de la plaine de Sarliève (Source : <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/822/cartocoursdeau63.map>)

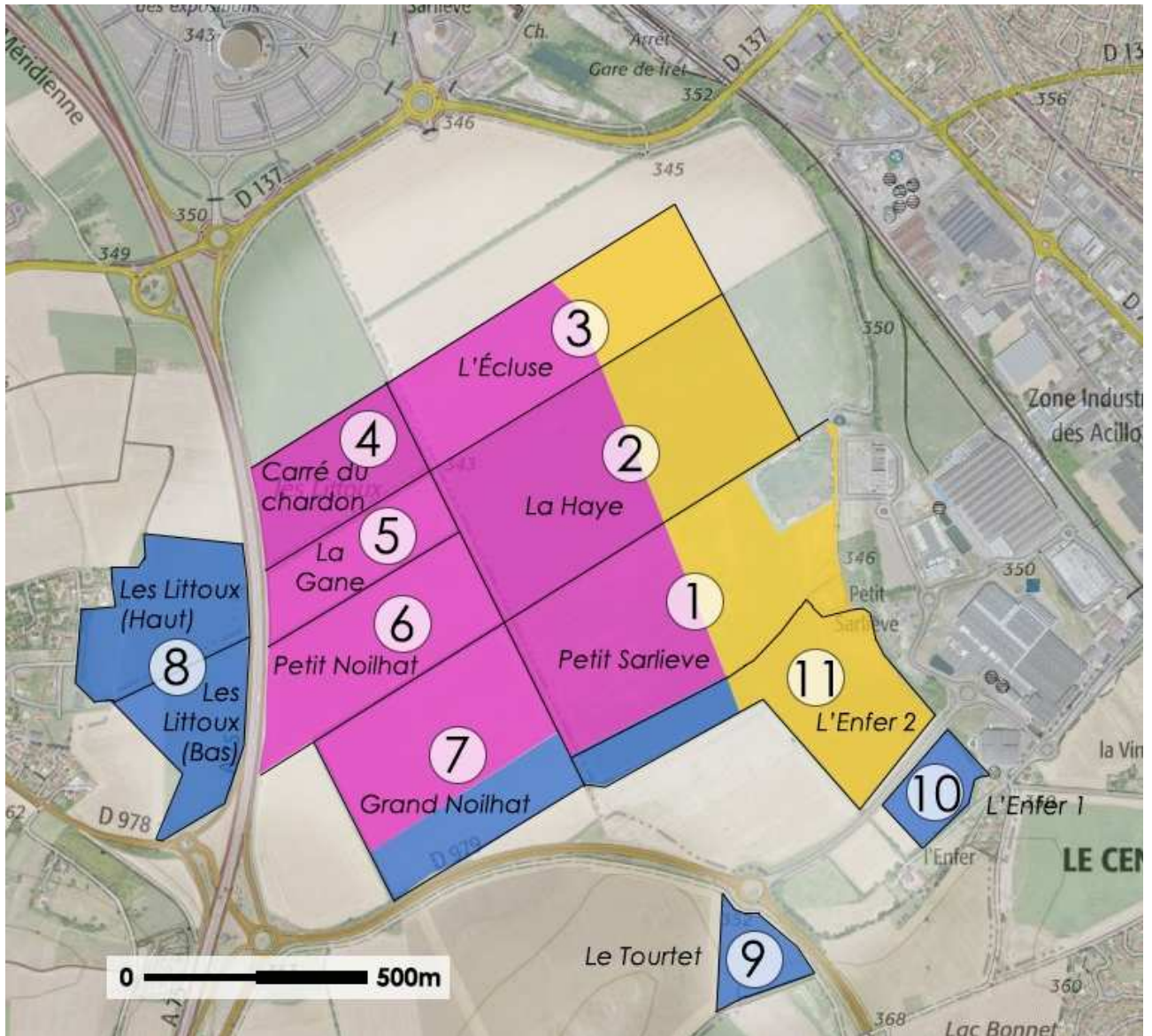


Classement officiel :

Cours d'eau en bleu

Autre point d'eau en violet

Annexe n°5 : Plan de la plaine avec le nom des parcelles

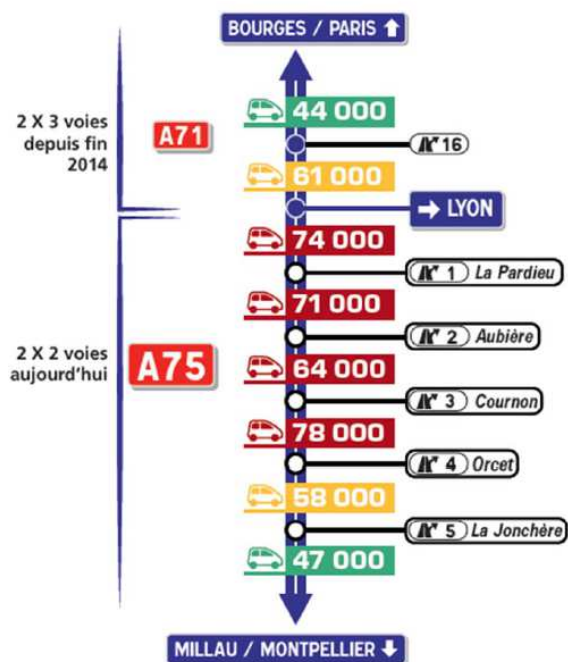


Annexe n°6 : Liste des inventaires biodiversité et habitats

Description des bandes enherbées et des rases à l'état initial
Recensement des oiseaux nicheurs
Recensement des papillons "diurnes"
Recensement des invertébrés terrestres
Analyse physico-chimique de l'eau des rases
Recensement des grillons champêtres
Suivi de l'avifaune générale par points d'écoute des oiseaux
Suivi de la faune générale
Suivi des insectes pollinisateurs (abeilles, syrphes, papillons...)
Comptage de la population nicheuse de rousserolles effarvattes
Etat des lieux agro-environnemental
Analyse agronomique du sol
Etat des lieux du foncier
Plantes messicoles
Présence et disponibilité de l'eau, notamment pour le maraichage
Analyse paysagère
Haies de Sarliève
Etude des roselières
Inventaire des Lichens
Point d'écoute Chiropteres
Vie microbienne de l'eau
Suivi de la haie d'un point de vue botanique

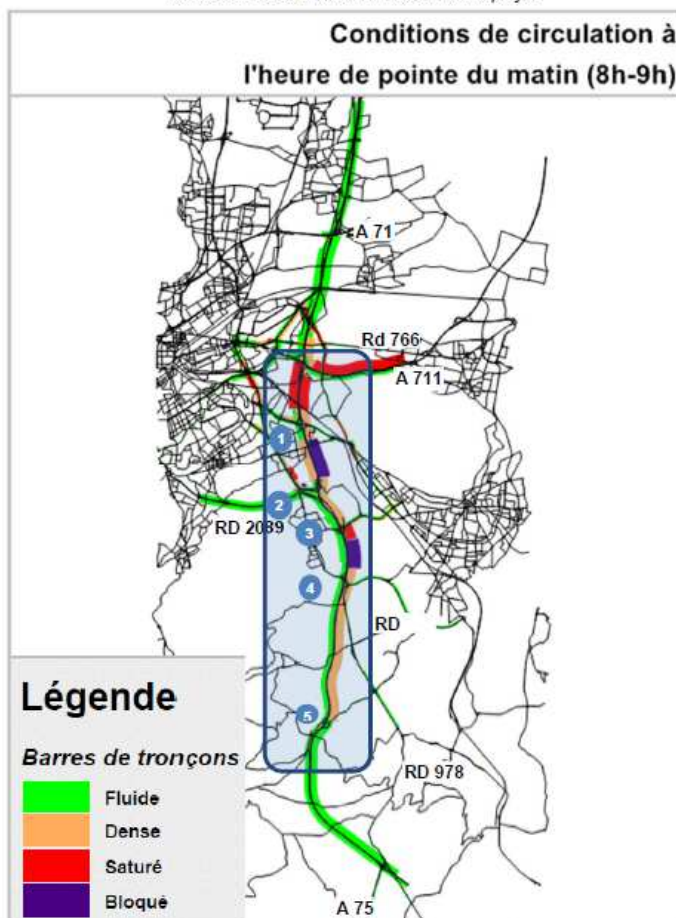
Annexe n°7 – Extrait du dossier PIG A75

Traffic routier de la plaine de Sarliève entre sorties n°3 et n°4.



Le trafic, en nombre de véhicules par jour ouvré (enquête trafic réalisée en 2015).

Conditions de circulation HPM 2021 sans projet



Annexe n°8 : Périmètre retenu pour le classement du plateau de Gergovie et des sites arvernes

